



Projet d'établissement



IME DE CAPENDU

✉ 18 Avenue de
Carcassonne 11700 Capendu

☎ 04 68 79 03 76

@ ime.cap@apajh11.fr

Préambule

Nom de la structure	IME Capendu
Adresse de la structure	18 Avenue de Carcassonne, 11700 Capendu
Coordonnées téléphonique	04 68 79 03 76
Adresse électronique	ime.cap@apajh11.fr
Nom du directeur	
Type de structure	Institut Médico-éducatif (IME)
Capacité et modalités d'accueil	77 Enfants en semi internat et internat : 45 pour l'internat et 32 pour le demi-internat.
Numéro FINESS	110-780-293
Date de création	2 janvier 1972
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	23 mai 2017
Organisme gestionnaire	APAJH Aude (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 20/06/2019

Projet approuvé le 08/10/2020 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude.

Introduction	4
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	6
1. Valeurs associatives	6
2. Textes d'orientation de la Fédération et de l'APAJH Aude	7
3. Une organisation associative	8
4. Présentation générale de l'établissement ou du service	10
4.1 <i>Historique de l'établissement ou du service</i>	10
4.2 <i>La situation géographique</i>	10
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	13
1. Les missions légales et règlementaires de la structure	13
2. Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	13
3. Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	15
3.1 <i>Les caractéristiques des personnes accompagnées</i>	15
3.2 <i>L'évolution du public accompagné</i>	16
3.3 <i>Les besoins des personnes accompagnées</i>	15
4. Les objectifs d'accompagnement	19
5. Les prestations	22
6. Partenariats, Stratégie d'ouverture	38
7. Modalités d'évaluation du projet d'établissement ou de service	41
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	43
1. L'accueil et l'admission	43
2. La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	46
3. La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement	49
4. Les fins d'accompagnement	50
5. Expression et participation collectives des personnes accompagnées	51
6. La garantie des droits	52
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	55
1. Les ressources humaines	55
1.1 <i>Structure humaine et organisationnelle</i>	55
1.1.1 <i>Organigramme</i>	55
1.1.2 <i>Tableau fonctionnel des services</i>	55
1.1.3 <i>Modalités de fonctionnement de l'organisation</i>	58
1.2 <i>Gestion des ressources humaines</i>	60
1.2.1 <i>Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés</i>	60
1.2.2 <i>Gestion des compétences</i>	60
1.2.3 <i>Dialogue social</i>	61
2. La démarche qualité et sécurité	61
2.1 <i>Politique d'amélioration continue de l'établissement</i>	61
2.2 <i>La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques</i>	62
2.3 <i>La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance</i>	62
3. Les fonctions logistiques	64
4. La gestion des données des personnes accompagnées	66

L'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles stipule :

"Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement"

Le Projet d'Établissement (PE) n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel, et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées.

Il s'agit de « dire ce que l'on fait » pour « faire ce que l'on dit ».

Les professionnels de l'IME CAPENDU se sont beaucoup investis pour atteindre cet objectif. Le travail a débuté en mai 2018, aidé par le CREA Occitanie (Centre Régional d'Etude, d'Action et d'Information) qui a coordonné les réflexions et analyses sur les quatre IME de l'APAJH, entrés concomitamment dans la démarche d'élaboration du PE.

Des groupes de travail transversaux aux IME, puis internes à chacun d'entre eux se sont déroulés jusqu'en février 2019. Un comité de pilotage transversal, composé des cadres des quatre établissements, s'est chargé de coordonner l'avancée des travaux.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés ainsi que les parents représentant leurs pairs au Conseil de la Vie Sociale (CVS) ont suivi eux aussi l'avancée des travaux, au gré de chaque réunion trimestrielle. Les perspectives d'évolution leur ont été présentées au fur et à mesure de leur conception et leurs suggestions et propositions d'amélioration ont été prises en compte. Ils auront le document final en lecture (accompagnée pour les moins lecteurs) avant d'être invités à en faire leurs commentaires lors de la réunion d'une réunion CVS en 2020. L'ensemble de ces commentaires a été pris en compte pour la finalisation de l'écriture.

Le document a ensuite été présenté au service qualité associatif pour avis technique puis au Directeur Général pour avis.

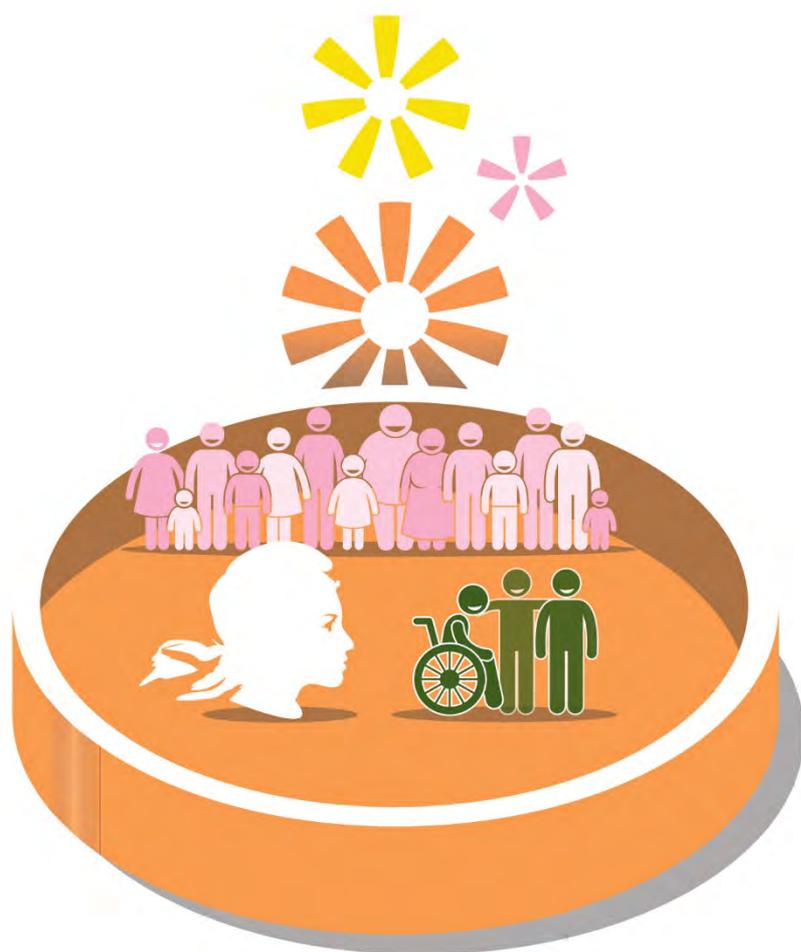
Les cinq prochaines années verront la mise en œuvre des actions ici décrites, ainsi que la mise en place des perspectives avancées, mais aussi de nouvelles, au gré de notre chemin, car l'amélioration de la qualité de notre accompagnement au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons se veut permanente et empreinte de créativité et de rigueur.

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service et animé par la Direction, sera en charge de cette mission, en lien avec l'ensemble des professionnels.

Nous espérons que ce projet d'établissement vous apportera toutes les informations utiles, afin que l'IME de Capendu n'ait plus de secret pour vous et nous vous en souhaitons bonne lecture.

Le Personnel et la Direction de l'IME.

1^e partie : Identité et valeurs



1. VALEURS ASSOCIATIVES

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France. La Fédération APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH Aude est une association membre de la Fédération APAJH.

Sa création remonte à 1965, date de l'ouverture de l'IME Robert Séguy de Pépieux, qui a été le premier établissement en France géré par l'APAJH.

Laïcité, citoyenneté et solidarité sont les principes qui animent l'APAJH Aude, en référence aux Droits de l'enfant, des Droits de l'homme, ainsi qu'au respect des religions, de la philosophie et de la position sociale de chacun.

Sa volonté est d'ouvrir l'adulte et l'enfant au monde d'aujourd'hui.

Ces principes et ces valeurs sont centrés sur la personne en situation de handicap, dont la primauté est sans cesse affirmée dans une société démocratique :

- Le handicap concerne et implique la société tout entière
- L'engagement des militants APAJH est un engagement citoyen et solidaire
- La personne doit avoir le plein accès à tous ses droits avec tous
- L'accompagnement ou la compensation sont de la plus grande qualité.

La personne en situation de handicap prend toute sa place dans la société dont elle est un citoyen aux côtés des autres, selon les principes républicains : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle participe à la vie de la Cité, avec tous les droits d'un citoyen à part entière.

L'APAJH Aude est, comme la Fédération APAJH, « tout handicap », y compris les handicaps nouveaux ou rares. Elle agit partout sur le territoire départemental, au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cette action passe par la défense du droit à compensation, les démarches inclusives (« accès à tout pour tous et avec tous »), la solidarité nationale.

Les enjeux éthiques découlant de ces valeurs méritent d'être mis en exergue :

- La personne doit être considérée avec une égale dignité et une égale citoyenneté.
- Seule une attitude bienveillante est recevable à l'égard de la personne
- La liberté entendue comme la libération des contraintes du handicap et développement de l'autonomie, avec comme garantie le choix de vie
- L'égalité conçue comme le respect des différences assurant à chacun sa place dans la société
- La fraternité vécue comme la solidarité de tous dans une relation de citoyen à citoyen

Et cet engagement, pour un projet de vie de la personne en situation de handicap, est laïque ; il est fondé sur l'affirmation, dans toute réalité humaine et sociale, du caractère universel et positif de la

différence, sur la liberté de pensée de chacun, sur le respect de la sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les familles, les adhérents, les militants et les professionnels, comme aussi pour toute la société.

Avec ses valeurs humanistes, républicaines et laïques, l'APAJH Aude, par son projet associatif, par les actions organisées qui en découlent, construit un « vivre ensemble » raisonné, volontariste dans une société inclusive qu'il convient sans cesse de développer et d'affermir.

2. TEXTES D'ORIENTATION DE LA FEDERATION ET DE L'APAJH AUDE

L'IME Capendu s'appuie sur les textes fondateurs de la fédération APAJH et notamment :

2.1 Le Projet associatif 2018-2023 Narbonne 2018



2.2 La société inclusive



2.3 Les 10 engagements

A l'origine de ce texte, la mobilisation du gouvernement autour de deux enjeux : la garantie d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap et la lutte contre les ruptures de parcours. Dans ce cadre, il a lancé un dispositif « une réponse accompagnée pour tous », qui s'appuie sur le rapport Piveteau « Zéro Sans Solution » et sur une mission confiée à Marie-Sophie Desaulle.

La Fédération APAJH s'est pleinement inscrite dans cette démarche au service de la construction d'une société inclusive. Les 10 engagements sont une feuille de route pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous.

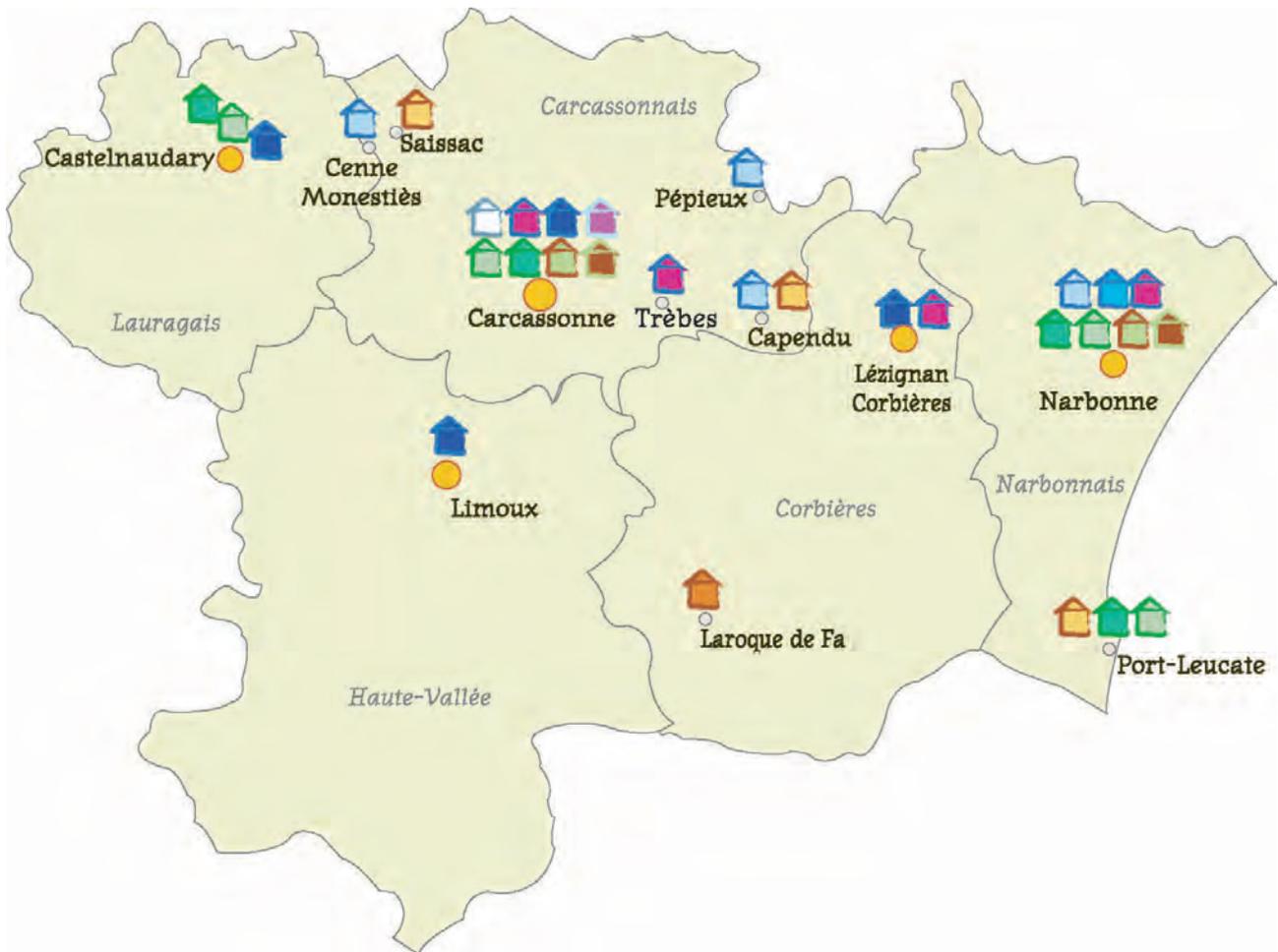


L'établissement s'inscrit pleinement dans les engagements de l'APAJH et en développera les actions à son niveau, dans ce projet d'établissement.

3. UNE ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH Aude, sous le contrôle des services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Aude, assure la gestion et la direction d'établissements et services ainsi qu'un siège social répartis sur l'ensemble du territoire audois:

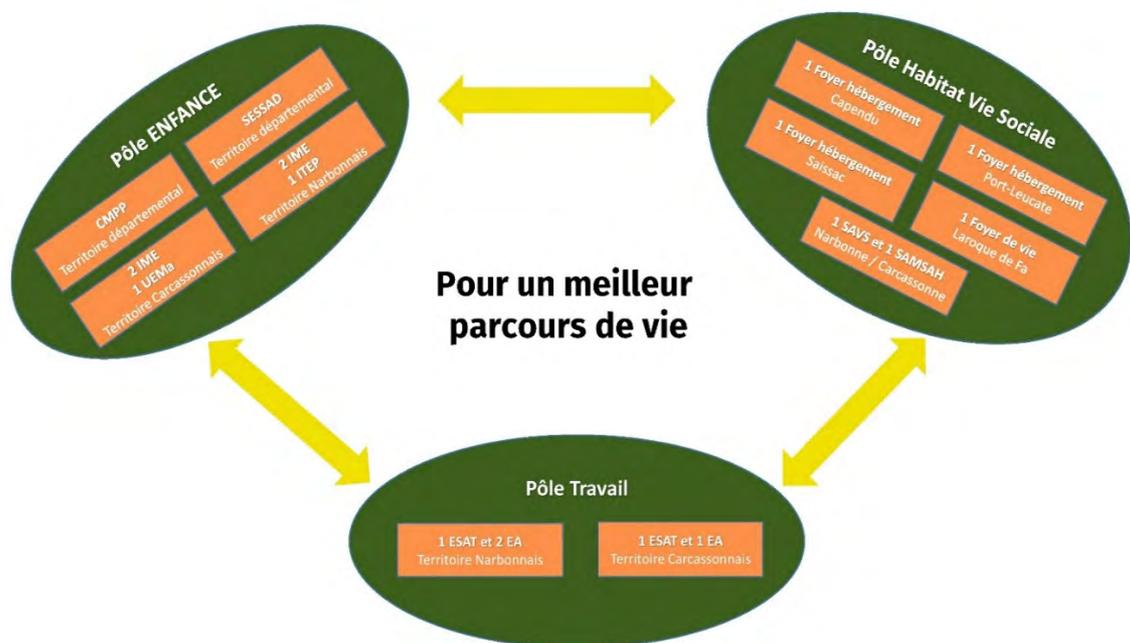
- C.M.P.P: Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- I.M.E: Institut Médico Educatif
- I.T.E.P: Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- E.S.A.T: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- E.A: Entreprise Adaptée
- S.E.S.S.A.D: Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- Foyer d'hébergement
- Foyer de vie
- S.A.V.S: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- S.A.M.S.A.H: Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés
- UEMA: Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- 1 Siège social



Une équipe de **plus de 500 professionnels** accompagnent les personnes en situation de handicap dans ces différentes structures.

Trois grands pôles territoriaux cohabitent afin de faciliter les parcours de vie:

- Le pôle enfance
- Le pôle travail
- Le pôle Habitat Vie sociale



4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

La première trace de Notre Dame de Lierre (nom du Château), remonte à 1035, avec la présence de l'Eglise de Mairac et un cimetière juste à côté.

En 1881, vivaient 22 personnes, qui travaillaient sur une exploitation viticole.

Dans les années 60, le château devient un restaurant, et il est acheté en 1970 par l'APAJH. Un agrandissement est alors construit (actuellement le groupe d'hébergement 2, les classes et la salle polyvalente).

La première autorisation de fonctionnement a été établie le 2 janvier 1972.

En 1972, l'IME accueille ses premiers bénéficiaires avec un agrément de 75 filles.

En 1993, l'agrément est modifié avec le passage à la mixité : 60 filles en internat, 15 filles et garçons en demi-internat.

En 1995 l'APAJH reçoit l'autorisation pour créer un SESSAD de huit places rattachées à l'IME Capendu.

De septembre 1996 à septembre 2011, l'IME a fonctionné avec un SESSAD de 8 places. Ce service est maintenant localisé à Trèbes.

A la rentrée de septembre 1999, l'agrément évolue vers 77 places : 45 pour l'internat et 32 pour le demi-internat.

De septembre 2005 à septembre 2011, existe d'une unité de scolarisation au Collège de Capendu pour 9 jeunes avec un enseignant spécialisé de l'IME. Cette unité ne fonctionne plus pour le moment, mais cette disposition peut être reprise en fonction des potentiels des jeunes accueillis.

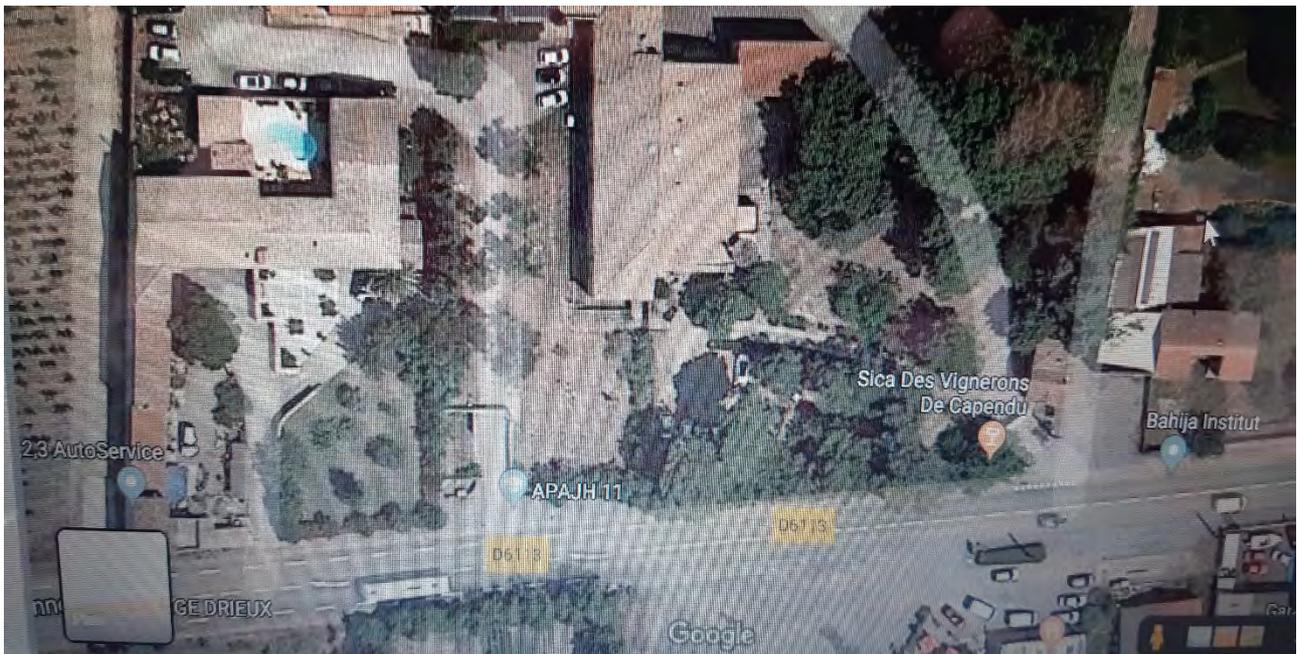
4.2 La situation géographique

L'IME Capendu se situe dans un territoire rural à vingt minutes de Carcassonne, ville d'approximativement 46.000 habitants. Il est localisé à 15 minutes de la ville de Trèbes. L'établissement est à 40 kilomètres d'une autre grande ville, Narbonne.

Capendu est très peu desservie par le transport en commun qui se limite à quelques lignes de bus à des horaires restreints (matin et soir). Depuis 2017, Capendu fait partie de Carca-Agglo.

Le village de Capendu dispose d'une école maternelle et primaire, plus un collège. Il bénéficie aussi de certains commerces de proximité (La Poste, supérette, boulangerie, tabac, EHPAD, Foyer d'hébergement APAJH, piscine, médiathèque) mais aussi de différentes salles pouvant être mises à la disposition de l'IME dans le cadre de projets particuliers.

Différentes associations culturelles, sportives ou de loisirs sont présentes dans le village. L'IME Capendu développe un partenariat, sportif et culturel avec ces associations mais aussi avec la Marie de la commune et l'EHPAD



Le cadre bâti comporte plusieurs bâtiments hétéroclites dont un bâtiment principal dans lequel se déroulent la plupart des activités éducatives avec les enfants/adolescents/jeunes adultes. Ce bâtiment abrite aussi des chambres d'internat et la cuisine centrale. Actuellement, l'ensemble des bâtiments est en inadéquation avec la mission de l'établissement.

En effet, la vétusté des locaux induit des rénovations permanentes du bâtiment principal et un entretien considérable.

La mise aux normes en termes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite ne pourrait être réalisée qu'au prix de très gros investissements.

Enfin, le sous-sol qui accueillait différents ateliers professionnels, a subi un incendie fin 2016 et sa remise en fonctionnement représenterait un coût trop important.

Par ailleurs, la configuration des bâtiments qui abritent l'internat ne permettent pas de proposer la mixité.

Pour toutes ces raisons, ce document présentera le projet de construction d'un nouvel établissement qui sera bâti en prenant en compte l'ensemble des besoins des enfants et des jeunes accueillis ainsi qu'un accompagnement global et inter partenarial.

2^e partie :

Missions, besoins, objectifs et prestations



2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

L'IME, Institut Médico Educatif, géré par l'APAJH Aude, situé à Capendu est habilité pour accueillir des enfants/jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés, pour une capacité de 77 places dont 32 en demi-internat mixte et 45 places en internat pour filles.

Il est régi par l'article D312-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) spécifique aux IME qui précise leurs missions :

« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.

Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;

2° Les soins et les rééducations ;

3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap

4° L'établissement d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) prévoyant :

a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;

b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation.

L'orientation en IME est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH).

Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS Occitanie décline :

« L'AMBITION PORTÉE POUR LES 5 ANS À VENIR :

La spécificité du parcours handicap est de répondre à l'enjeu de la pleine réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, en répondant à leur besoin d'accompagnement afin de promouvoir leur autonomie, aussi minime soit-elle.

Dans un contexte d'inégalité territoriale d'accès aux services et aux établissements médico-sociaux et d'une région à fort pouvoir d'attraction, les objectifs pour l'ARS sont les suivants :

- Passer d'une logique de places à une logique de réponses adaptées aux besoins spécifiques et évolutifs des personnes handicapées par la mise en œuvre de la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ;
- Adapter l'offre médico-sociale aux différentes étapes du parcours de vie (diagnostic, prise en charge précoce, enfance, passage à l'âge adulte, mais aussi aux différents types de besoins (accompagnement médico-social, scolarisation, logement inclusif, emploi adapté, accès aux soins) ;
- Promouvoir une culture de coopération opérationnelle entre les différents acteurs (secteur sanitaire, secteur médico-social, éducation nationale, collectivités locales...) pour éviter les ruptures aux étapes charnières ;
- Promouvoir des outils numériques qui facilitent le parcours, en articulation avec les projets nationaux numériques du secteur ;
- Créer les outils et les dynamiques nécessaires pour favoriser l'accès aux soins.

Concernant la programmation dans le champ médico-social, le PRS de deuxième génération n'intègre plus le PRIAC. Toutefois, le PRIAC perdure et aura vocation à être actualisé annuellement.

La transformation de l'offre médico-sociale interviendra dans un partenariat étroit et une démarche concertée avec les Conseils Départementaux, dans le champ de compétences partagées.

Elle s'appuiera sur les appels à projets mais aussi sur les CPOM qui se généraliseront à l'ensemble de structures, durant la période d'application du Schéma Régional de Santé.

LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LEUR DÉCLINAISON RÉGIONALE :

De nombreuses évolutions du cadre législatif sont intervenues en 2016 et sont en cours de déclinaison au niveau régional :

- La démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) ;
- La stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale comprenant quatre volets (habitat inclusif, aide aux aidants, plan polyhandicap et plan handicap psychique) ;
- La mise en œuvre du « dispositif ITEP » (article 91 de la loi du 26 janvier de modernisation de notre système de santé) ;
- La généralisation des CPOM pour les ESMS (article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016) ;
- La mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné (décret du 27 décembre 2016).

Le plan autisme fait l'objet d'un pilotage régional spécifique.

La mise en œuvre du principe d'inclusion respectera chacun sans dogmatisme et assurera le libre choix et le respect de la dignité, en reposant sur une gradation des interventions et des solutions pour les personnes en situation de handicap.

Objectifs :

Trois indicateurs ont été définis comme prioritaires, dans le cadre du suivi national de l'évolution de l'offre médico-sociale (note complémentaire à l'instruction n°2016-154 du 21 octobre 2016), avec des cibles identiques pour l'ensemble des régions. Ils visent au terme du PRS à :

- Réduire le nombre d'adultes en établissements pour enfants au titre de « l'amendement Creton » : l'objectif national est la réduction d'un 20%.

L'IME Capendu s'efforcera d'atteindre cet objectif par des coopérations accentuées avec le secteur adulte du département et des départements limitrophes.

- Augmenter le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés ; ce taux devra atteindre 50% en 2020 et 80% en 2022.
L'établissement poursuivra son inscription dans cette démarche en favorisant la scolarité partagée de façon individuelle et en externalisant ses unités d'enseignement dans les établissements scolaires de proximité.
- Développer la part des services proposant un accompagnement dans le milieu ordinaire dans l'offre médico-sociale ; l'objectif est d'atteindre 50 %.

L'IME vise ces objectifs en déployant des perspectives d'évolution conformes au projet d'établissement et inscrites parallèlement dans les objectifs du CPOM en cours de négociation.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS ATTENTES ET BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les besoins des personnes accompagnées

Tous les enfants accueillis à l'IME de Capendu bénéficient d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement PPA, ceci étant, il est possible de regrouper leurs besoins en plusieurs grands secteurs.

Il est à souligner que souvent et pour différentes raisons la nécessité d'une prise en charge en internat est hautement indiquée suite à des carences éducatives dans le milieu familial, à la distance entre l'établissement et le domicile mais surtout aux besoins du jeune accompagné en termes de développement de l'autonomie dans la vie quotidienne.

Pour définir les besoins des enfants/jeunes accompagnés, nous utilisons la nomenclature SERAFIN-PH (Services et Etablissements qui les répertorie en 3 domaines : santé, autonomie et participation sociale

SANTE

Besoin d'accompagnement au niveau thérapeutique :

Mise en œuvre de entretiens en individuel ou en groupe avec la psychologue et la psychomotricienne de l'établissement, soutien aux familles, mise en place de suivi et accompagnement aux rendez-vous avec des médecins psychiatres en libéral, recherche de place en libéral auprès d'orthophonistes.

Besoin d'être accompagné dans l'accès au soin :

Préparation, orientation et accompagnements aux divers rendez-vous médicaux par l'infirmière de l'établissement, sensibilisation à l'hygiène alimentaire, dentaire, activités sportives.

AUTONOMIE

Besoin d'accompagnement à l'autonomie :

Plusieurs aspects de la vie quotidienne sont travaillés pendant le séjour : hygiène corporelle, alimentation, transports en commun, ouverture sur l'extérieur, gestion des affaires personnelles, actes du quotidien tel que les tâches domestiques, entretien de son domicile, de son espace de vie

Besoin d'accompagnement dans la communication et la relation à l'autre :

Mise en place de système de communication alternatif, acquisitions des codes sociaux, habiletés sociales.

Besoins pour la mobilité :

Se déplacer en sécurité.

Besoins pour prendre des décisions adaptées :

Avoir les capacités de discernement, ne pas se mettre et ne pas mettre les autres en danger.

PARTICIPATION SOCIALE**Besoin de préparation à la vie professionnelle :**

Au travers des ateliers techniques, des partenariats avec des structures adultes et des mises en stage (en milieu ordinaire et protégé).

Besoin d'être accompagné dans les démarches administratives

Selon les particularités de chaque jeune, veiller à l'accès aux droits sociaux, aux mesures de protection pour majeur vulnérable, séjours adaptés...).

Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté :

Accès à l'information, connaissances de ses droits, de ses devoirs, expression et participation.

Besoins de vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques.**Besoins en lien pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux.****Besoins en lien avec la vie scolaire :**

Scolarisation adaptée à l'interne et/ou à l'externe.

Besoins en lien avec le travail et l'emploi :

Accéder à la formation professionnelle, se familiariser avec le milieu du travail.

Besoins transversaux en matière d'apprentissage :

Accès à la culture et à la connaissance, mettre en pratique les apprentissages et les transposer.

Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle :

Accéder à l'information, et dans les échanges avec autrui, vivre la relation et savoir se prémunir des dangers.

Besoins pour apprendre à être pair-aidant :

Pouvoir aider l'autre, besoin d'être valorisé dans son aide à l'autre à partir de ses compétences

Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport : capacités, potentialités,**Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique :**

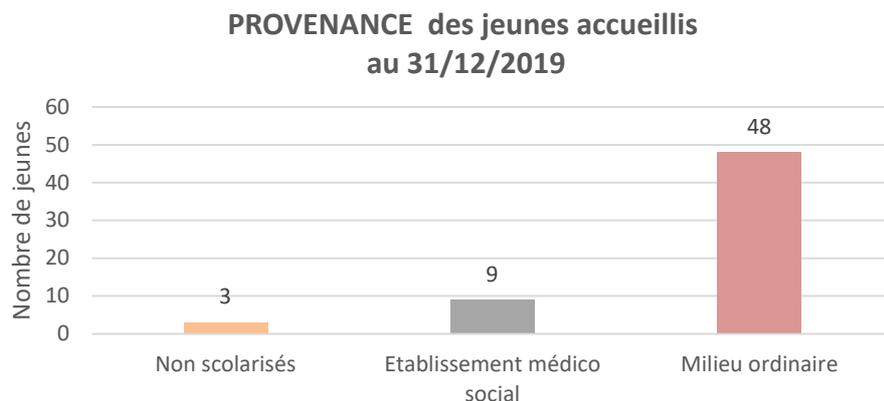
Disposer de ressources financières, connaître la valeur de l'argent, accéder à l'abstraction, gérer des ressources, être aidé dans cette gestion.

2.2 L'évolution du public accompagné

L'IME accompagne des enfants/jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience légère à moyenne avec ou sans troubles associés, avec mixité sur le semi-internat et un accueil en internat exclusivement pour les filles.

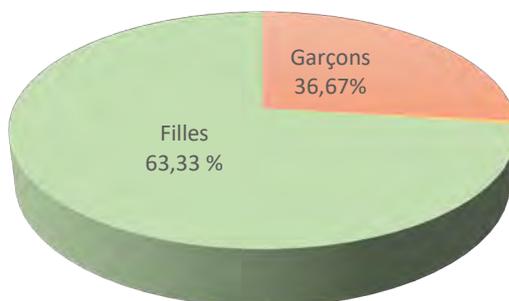


Ainsi, les graphiques présentés lors du rapport d'activités de 2019, révèlent les éléments principaux caractérisant les jeunes et les enfants accueillis par l'établissement :

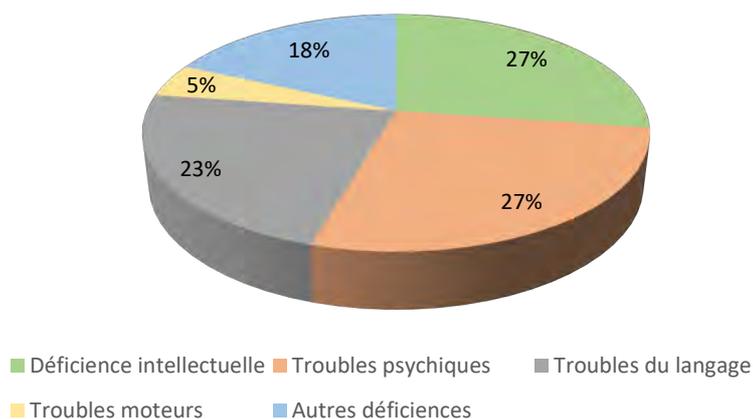


Sur le graphique suivant nous constatons que le nombre des filles admises dans l'établissement est largement supérieur à celle de garçons. Ceci s'explique dans la mesure où l'internat accueille seulement des filles.

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE LA REPARTITION PAR SEXE



PATHOLOGIES ASSOCIEES des jeunes accueillis au 31/12/2019



L'ensemble des enfants et des jeunes accueillis ainsi que la liste d'attente, confirme l'évolution vers de nouveaux profils avec des troubles associés au-delà de la déficience intellectuelle : handicap psychique, troubles de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH), troubles du comportement et de la conduite (TCC), troubles du spectre autistique (TSA), handicap social. Il s'agit de situations de pluri-handicap.

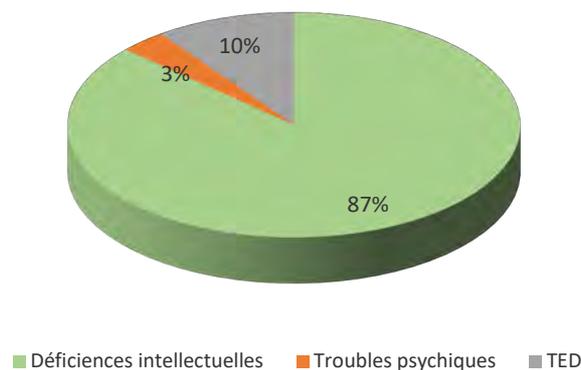
D'autre part, les déficiences intellectuelles constatées peuvent être d'origines variées. Il peut arriver que des enfants sans déficience intellectuelle mais avec des troubles du comportement, soient orientés par la MDPH vers notre IME, par défaut d'une place plus adaptée sur le territoire.

Ces enfants présentent alors d'autres types de troubles venant entraver leur scolarité, pour lesquels le passage en IME est voulu comme un temps pour se renforcer avant d'envisager une réorientation plus adaptée.

Nous accueillons des jeunes dont la vie d'adulte pourra s'orienter vers une activité professionnelle en milieu protégé et en milieu ordinaire mais aussi des jeunes qui s'orienteront ensuite vers des foyers de vie.

Par rapport à 2018, la majorité d'enfants accueillis présentent une déficience intellectuelle. En 2018, elle représente 89% du total et en 2019, 87%.

PATHOLOGIES PRINCIPALES des jeunes accueillis au 31/12/2019



TED = troubles envahissants du développement

Nous constatons par ailleurs, une augmentation des demandes d'internat et un rajeunissement de l'âge d'entrée en internat. Dans le projet de construction du nouvel établissement il est prévu l'ouverture d'un internat comme stipulé dans l'agrément.

La déficience intellectuelle, légère ou moyenne, représente toujours le plus haut pourcentage à l'origine des admissions. Cependant, l'IME est de plus en plus sollicité pour accueillir des enfants présentant des pathologies et handicaps de plus en plus hétérogènes.

En outre, nous observons que certains enfants/jeunes sont issus de familles de plus en plus démunies, carencées, ayant des difficultés à remplir le rôle de parents.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Notre principale utilité sociale consiste à permettre le développement de nouvelles compétences, ainsi qu'une orientation et une préparation à la vie adulte, pour des jeunes en situation de handicap pour lesquels un parcours en « milieu ordinaire » n'est pas adapté à leurs difficultés.

Malgré un agrément permettant d'accueillir de jeunes enfants dès leurs 6 ans, la priorité de l'IME est dans tous les cas, la poursuite de la scolarisation ordinaire. Lorsqu'elle n'est plus possible, l'IME peut alors proposer un accompagnement adapté à ces enfants, adolescents et jeunes adultes souvent en échec scolaire.

Grande partie des jeunes accueillis sont issus d'ULIS école ou ULIS collège. Pour ceux qui ne peuvent plus suivre dans le milieu ordinaire, l'accueil en IME les prépare pour qu'ils ne se retrouvent pas dans les rangs des jeunes sans solution après leurs 18 ans et à la fin de l'obligation de formation.

Quel que soit leur âge d'arrivée sur l'établissement, l'objectif est de permettre aux jeunes de développer leurs compétences dans un lieu ressources offrant un plateau technique adapté à leurs difficultés, dans un environnement sécurisant.

L'utilité sociale de l'IME de Capendu vise à apporter un soutien à des personnes vulnérables et à leurs familles. Dans cette optique nous avons défini certains objectifs principaux :

Utilité sociale pour le territoire

Le territoire qui concerne notre IME propose une assez faible offre médicosociale et sanitaire, « au milieu » de Carcassonne et Narbonne.

Le territoire se caractérise par un certain niveau de précarité. Cette dimension « sociale » est ainsi intégrée dans nos différents accompagnements et leurs modalités de mise en œuvre (ex : mobilité et disponibilité de l'équipe sur une modalité de Visite A Domicile - VAD).

Ils feront aussi l'objet d'une attention plus particulière lors de la mise en route de la création du nouvel établissement.

D'autre part, du fait de la situation frontalière, nous permettons l'accueil de certains enfants des environs proches, pour lesquels l'IME Capendu est la solution permettant la meilleure proximité possible.

Objectifs Principaux :

- Maintenir la santé et développer les capacités fonctionnelles
- Développer l'autonomie
- Développer les capacités cognitives et d'adaptation
- Accompagner à la participation sociale
- Préparer à exercer ses rôles sociaux
- Préparer à une vie professionnelle

Indicateurs :

- Nombre de jeunes capables de se déplacer seuls (ville, transports en commun...)
- Evolution du temps de concentration des jeunes
- Nombre de jeunes ayant fait un stage en milieu ordinaire et/ou protégé
- Suivi des données médicales, suivi des rendez-vous médicaux



Pour atteindre ces objectifs et selon les particularités de chaque enfant ou de chaque jeune, des objectifs intermédiaires ou d'accompagnement sont envisagés :

Les objectifs de l'accompagnement consistent à :

Pour les enfants/jeunes :

- Favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- Dispenser les apprentissages fondamentaux primaires,
- Développer leurs potentialités,
- Favoriser leur épanouissement,
- Favoriser l'information sur l'accès aux droits,

Indicateurs :

- Evolution du nombre de jeunes maîtrisant les actes quotidiens d'hygiène corporelle
- Evolution du nombre de jeunes capables de se repérer dans l'espace et le temps
- Evolution du nombre de jeunes impliqués dans les tâches de la vie quotidienne et de l'établissement
- Evolution du nombre de jeunes capables de participer et profiter des activités culturelles et festives
- Evolution du nombre de jeunes capables de mobiliser les apprentissages scolaires
- Evolution du nombre de jeunes capables de s'intégrer dans les groupes de travail.
- Nombre de jeunes partis en séjours/transferts,
- Nombre de jeunes ayant été sensibilisés à l'accès aux droits
- Suivi des stages : assiduité, ponctualité, acquisition de compétences, retours des employeurs...

Pour les familles et l'entourage de l'enfant/jeune :

- Associer les détenteurs de l'autorité parentale au projet personnalisé de l'enfant/jeune,
- Inclure la famille dans l'accompagnement de l'enfant,
- Lui apporter un soutien global : écoute et réassurance, la guider, être un relai

Indicateurs :

- Nombre de parents présents lors du retour de synthèse de leurs enfants,
- Nombre de parents et jeunes ayant participé activement à l'élaboration ou à l'évaluation des projets personnalisés au cours de l'année écoulée
- Nombre de rencontres effectuées par les parents ou ayant droits avec l'Assistante du Service Social,
- Nombre de rencontres avec le référent de l'enfant/jeune et les différents professionnels de l'établissement,

Pour les partenaires :

L'IME de Capendu construit et développe un partenariat qui permet de répondre aux besoins et attentes de l'enfant/jeune au niveau de la :

- Protection, il s'agira de tisser des liens avec les services de protection de l'enfance et les familles d'accueil permettant : prévention et suivi,
- Santé : seront développées des actions de prévention, de soins et de suivi de la santé,
- Accès aux droits : information et accompagnement dans la mise en œuvre,
- L'inclusion scolaire : accompagnement lors de situation de scolarité partagée (entre l'IME et un établissement scolaire), partenariat dans des projets spécifiques d'ordre culturel.
- L'inclusion sociale : culturelle, sportive : médiathèque, théâtre, associations sportives,
- L'intégration et l'inclusion socio professionnelles : avec les journées de travail en Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les rencontres avec les Foyers de vie, Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), Foyers d'hébergement, les stages professionnels en milieu ordinaire ou protégé.

Indicateurs :

- Nombre de suivis conjoints avec l'ASE, CMS des enfants/jeunes présentant de situations particulières ou de mise en danger,
- Nombre de Partenariat effectifs avec les services de soins et de santé, (Hôpital de jour, CMP, CMPP, Médecins libéraux) qui agissent autour de l'enfant/jeune,
- Nombre d'intervention suite à des situations de crise.
- Nombre de signalements
- Nombre d'enfants/jeunes participant à une inclusion scolaire ou dans une unité externalisée d'enseignement,
- Nombre de jeunes ayant participé à des stages en ESAT,
- Nombre de jeunes adultes étant accueillis en Foyer d'Hébergement ou foyer de vie

Elle permet aussi l'anticipation des besoins particuliers que nécessitent les transitions, dans le cadre de la coordination du parcours de la personne accompagnée (cf. RBPP Pratiques de coordination et de coopération du parcours de la personne en situation de handicap de mars 2018).

L'IME de Capendu se situe en ressource du territoire en termes de partage d'informations et de connaissances sur le public accueilli et son évolution. Il est également repéré et sollicité pour ses compétences dans l'approche et l'accompagnement spécialisés d'enfants/jeunes en situation de handicap.

Dans cet ordre d'idées, l'IME Capendu prévoit la création d'une unité d'enseignement externalisée pour laquelle plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec les représentants du Ministère de l'Education Nationale.

Dans la société :

Le rôle sociétal de l'IME de Capendu consiste à :

- Accueillir la personne porteuse de handicap et lui apporter un accompagnement spécifique et cohérent,
- Donner place aux personnes différentes,
- Faire changer le regard sur les personnes en situation de handicap.

4. LES PRESTATIONS

Le projet SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées), qui a été lancé en janvier 2015 par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, vise à réformer le mode de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées.

Une tarification qui permet de prendre en compte les besoins des personnes, les réponses apportées, tout en facilitant leur parcours : telle est l'ambition assignée au projet SERAFINPH.

Il s'agira à terme de proposer un référentiel tarifaire, pour doter les établissements et services médico-sociaux de l'allocation de ressources.

Cette démarche veut répondre à une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le référentiel tarifaire, est constitué de « blocs » présentant :

- Une description des besoins des personnes accompagnées,
- Une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins (mise en place de deux nomenclatures -besoins et prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun),
- Une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Nous avons fait le choix de décliner les différentes prestations proposées à l'IME selon la nomenclature SERAFIN-PH afin d'anticiper cette évolution du secteur médico-social. Les besoins sont ainsi numérotés selon la référence à la nomenclature SERAFIN-PH.

Le projet SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées), qui a été lancé en janvier 2015 par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, vise à réformer le mode de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées.

Une tarification qui permet de prendre en compte les besoins des personnes, les réponses apportées, tout en facilitant leur parcours : telle est l'ambition assignée au projet SERAFINPH.

Il s'agira à terme de proposer un référentiel tarifaire, pour doter les établissements et services médico-sociaux de l'allocation de ressources.

Cette démarche veut répondre à une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le référentiel tarifaire, est constitué de « blocs » présentant :

- Une description des besoins des personnes accompagnées,
- Une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins (mise en place de deux nomenclatures -besoins et prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun),
- Une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Nous avons fait le choix de décliner les différentes prestations proposées à l'IME selon la nomenclature SERAFIN-PH afin d'anticiper cette évolution du secteur médico-social. Les besoins sont ainsi numérotés selon la référence à la nomenclature SERAFIN-PH.

- **PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES**

Soins somatiques et psychiques

(Prévention – Soins – Psychologue – Pharmacie)

Le projet SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées), qui a été lancé en janvier 2015 par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, vise à réformer le mode de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées.

Une tarification qui permet de prendre en compte les besoins des personnes, les réponses apportées, tout en facilitant leur parcours : telle est l'ambition assignée au projet SERAFINPH.

Il s'agira à terme de proposer un référentiel tarifaire, pour doter les établissements et services médico-sociaux de l'allocation de ressources.

Cette démarche veut répondre à une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le référentiel tarifaire, est constitué de « blocs » présentant :

- Une description des besoins des personnes accompagnées,
- Une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins (mise en place de deux nomenclatures -besoins et prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun),
- Une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Nous avons fait le choix de décliner les différentes prestations proposées à l'IME selon la nomenclature SERAFIN-PH afin d'anticiper cette évolution du secteur médico-social. Les besoins sont ainsi numérotés selon la référence à la nomenclature SERAFIN-PH.

- PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Soins somatiques et psychiques

(Prévention – Soins – Psychologue – Pharmacie)

Principaux besoins repérés	Objectifs visés	Prestations
<p>1.1.1 Besoin d'être en bonne santé</p> <p>Besoins liés à la santé physique</p> <p>Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé</p> <p>Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux</p>	<p>Accompagner l'enfant/jeune et sa famille dans le suivi de sa santé, de son corps et du suivi médical</p> <p>Renforcer l'estime de soi</p> <p>Promouvoir et encourager l'expression et la réalisation des désirs, des choix</p> <p>Provoquer des situations de réussite</p> <p>Favoriser l'autonomie des jeunes dans la gestion de leur propre santé.</p> <p>Veiller à la santé psychique</p>	<p>Soins techniques et de surveillance infirmiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande et suivi du bilan de santé à l'admission • Assurer les liens avec les médecins traitants et partenaires du secteur médical • Accompagnement ponctuel des rendez-vous médicaux • Mobilisation des parents dans le suivi de santé de leur enfant <p>Mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de thérapies individuelles de soutien, • de repas thérapeutiques en groupe • de pratiques artistiques à visée thérapeutique <ul style="list-style-type: none"> • Guidance gestes d'hygiène corporelle • Sensibilisation à l'hygiène • Sensibilisation alimentaire, • Sensibilisation Hygiène intime et la sexualité, <ul style="list-style-type: none"> • Mise en atelier d'un groupe éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS cf. plan santé national 2018-2030). • Action d'information et de prévention en partenariat avec le planning familial • Entretien individuel avec la psychologue <p>À destination des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres en fonction des besoins de l'enfant/jeune ou à la demande de la famille



Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Objectif générique à tout le travail sur le soin :

Respecter les règles de confidentialité et du secret médical.

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.1.1.2</p> <p>Besoins en matière de fonctions sensorielles Besoins relatifs à la voix et à la parole Besoins liés au langage</p> <p>Besoins liés à la communication (verbale, écrite, non verbale)</p>	<p>Identifier, améliorer, développer les capacités de l'enfant/jeune en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication expressive et réceptive.• Prévenir, évaluer et veiller à la prise en charge des troubles de la communication orale et écrite• Posture, motricité et déplacement.• Prévenir, évaluer et traiter les troubles psychomoteurs (motricité globale, motricité fine, tonus musculaire, schéma corporel, latéralité...)	<p><u>Prestations en orthophonie</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation de bilans orthophoniques• Prises en charge individuelles ou collectives• S'appuyer sur le dossier existant et le retour des enseignants• Utilisation de matériel et des applications numériques• Évaluation des besoins : Observations,
<p>1.1.1.8</p> <p>Besoins en matière de fonctions locomotrices</p> <p>Besoins liés à la sensorialité</p> <p>Besoin de bien-être corporel</p>	<ul style="list-style-type: none">• Régulation sensorielle	<p><u>Prestations en psychomotricité</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Développer la motricité fine, les praxies d'habillage et d'alimentation• Développer la motricité globale, l'équilibre et les coordinations• Accompagner vers la prise de conscience du schéma corporel• Prises en charge individuelles et/ou collectives• Différentes médiations : cirque, piscine• Interventions dans les ateliers professionnels• Interventions dans les temps d'internat au niveau de l'intégration du schéma corporel, de la gestuelle, de la coordination corporelle• Ateliers sur la posture, la gestuelle, la praxie• De séances de relaxation• Sensibilisation à d'autres formes d'alimentation (exemple : repas végétarien...)

PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

(Actes essentiels - Déplacements – Communication – Décisions – Sécurité)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.2.1 Besoin en termes d'autonomie personnelle</p>	<p>Développer l'autonomie de l'enfant/jeune dans la vie quotidienne, Faire acquérir les gestes de la vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne • Apprendre, améliorer, développer • Hygiène corporelle : douche, dents, rasage, coiffage, hygiène intime... Acquisition/développement propreté • Alimentation et prise des repas : équilibre, quantité, vitesse, utilisation des couverts, posture à table... • Habillage : acquisition des gestes, tenue adaptée à la saison et aux situations • Gestion des affaires personnelles • Entretien de son linge, objets personnels • Pour l'internat : gestion de l'espace de vie lit, placard, chambre
<p>1.2.1.1 Besoins en lien avec l'entretien personnel</p>	<p>Faire acquérir les gestes de la vie quotidienne</p>	<p>Au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un accompagnement « renforcé » par le biais de l'internat • Des ateliers techniques : hygiène, choix de vêtements adaptés • Des repas : sensibiliser les enfants/jeunes à l'équilibre alimentaire • De l'atelier « Le soin de soi » : accompagnement dans le prendre soin de soi

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.2.1.1</p> <p>Besoins relatifs à la voix et à la parole Besoins liés au langage</p> <p>Besoins liés à la communication (verbale, écrite, non verbale)</p>	<p>Identifier, améliorer, développer les capacités de l'enfant/jeune en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication expressive et réceptive. • Prévenir, évaluer et veiller à la prise en charge des troubles de la communication orale et écrite 	<p><u>Prestations en orthophonie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de bilans orthophoniques • Prises en charge individuelles ou collectives • S'appuyer sur le dossier existant et le retour des enseignants • Utilisation de matériel et des applications numériques

<p>1.2.1.2</p> <p>Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui</p>	<p>Permettre à l'enfant/jeune d'avoir un comportement socialement adapté.</p>	<p>Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui par le biais de :</p> <p>Ateliers transversaux, accompagnements individuels ou collectifs (dont groupes de paroles) en temps de journée ou d'internat concernant les savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir communiquer de façon adaptée avec ses pairs et avec les professionnels (ex : mise à disposition d'outils ou de stratégies de communication adaptés à leurs difficultés) • Savoir formuler une demande • Savoir se présenter (donner son identité, CV...) • Savoir s'informer, se documenter • Savoir se positionner et donner son point de vue, argumenter • Savoir entendre, écouter et reconnaître le point de vue de l'autre • Acquérir les codes sociaux de communication : politesse, langage, posture, regard, gestes
<p>Besoin de communiquer de façon adaptée</p>		
<p>Besoin de régulation dans la relation à l'autre</p>	<p>Développer l'autonomie de communication et de relation à autrui</p>	<p><u>En internat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire comprendre, intégrer, respecter les règles de vie • Faire participer à l'élaboration de règles du vivre ensemble par unité • Favoriser les échanges entre les enfants/jeunes ex : espace aménagé : foyer avec baby-foot, tennis de table, musique • « Reprise » du temps de la journée • Favoriser une communication adaptée : travail sur le langage, l'expression des émotions, groupes de parole.

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
	<p>Développer l'autonomie de communication et de relation à autrui</p>	<p><u>En externat :</u></p> <p>Projets en partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec des élèves de l'école ordinaire • avec des personnes en EHPAD rencontres intergénérationnelles • sport adapté • journées en ESAT : adaptation à d'autres lieux d'autres personnes • ASSR en partenariat avec le collège • Rencontres avec des jeunes d'autres IME. <p>• La pratique du sport : travail d'acceptation des règles, sens de l'équipe</p> <p>A l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sorties éducatives : exemple être autonome dans un supermarché • les transferts : rencontres avec d'autres personnes et dans d'autres lieux
<p>1.2.1.3</p> <p>Besoins pour la mobilité Besoins pour changer et maintenir la position de son corps</p> <p>Besoins pour porter, déplacer et manipuler des objets</p> <p>Besoins pour marcher, pour se déplacer</p>	<p>Favoriser la gestion des déplacements par la marche, avec ou sans portage</p>	<p>Apprendre, améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déplacements dans l'espace, le repérage de lieux, d'itinéraires, l'utilisation d'applications, le géocaching • en ateliers professionnels : les gestes et postures, le déplacement avec charge

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.2.1.4</p> <p>Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p> <p>Besoin d'apprendre à se protéger</p> <p>Besoins pour s'orienter dans le temps et dans l'espace</p> <p>Besoins pour prendre des décisions et initiative</p> <p>Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</p> <p>Besoins pour gérer le stress et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre et ne pas mettre en danger les autres)</p>	<p>Permettre à l'enfant/jeune de prendre des décisions adaptées garantissant sa sécurité et celle des autres</p> <p>Développer l'autonomie en matière de sécurité</p> <p>Permettre une autonomie de décision adaptée selon les situations</p> <p>Développer la prise de décision</p> <p>Développer l'esprit critique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques : apprendre aux enfants/jeunes à avoir une attitude adaptée par rapport à soi et par rapport aux autres : répertoire d'attitudes, règles de sortie, sport en groupe • Les informer par rapport aux dangers : incendie, prévention du risque terrorisme, inondation. • Savoir estimer une situation de danger. • Savoir se protéger en situation de danger • Savoir dire non, savoir demander de l'aide, ne pas se laisser influencer, savoir s'extraire d'une situation à risque, ne pas s'exposer par sa propre attitude... • Les former et leur faire passer l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR • En atelier : leur faire connaître et respecter les règles de sécurité utiliser les Équipements de Protection Individuelle (EPI) • Respecter les autres, se faire respecter, pouvoir dire non, solliciter de l'aide : projet EVARS, ateliers d'art dramatique, jeux de rôle • Information et sensibilisation aux différents risques, dangers : harcèlement, réseaux sociaux, internet... dans le cadre d'ateliers • Actions d'information et de prévention sur les risques numériques : internet, réseaux sociaux en partenariat avec des référents scolaires et la sensibilisation à la cybercriminalité gendarmerie

PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

Accompagnements pour exercer ses droits

(Projet personnalisé – Exercice droits et libertés)

Principaux besoins repérés	Objectifs visés	Prestations
<p>1.3.1.1</p> <p>Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté.</p> <p>Besoins pour accéder aux droits</p>	<p>Permettre aux enfants/jeune d'exercer leurs droits</p> <p>Faire participer l'enfant/jeune à son projet, y associer sa famille</p>	<p><u>Accompagnement à l'expression du projet personnalisé</u></p> <p>Faire participer l'enfant/jeune à l'élaboration de son projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir ses attentes avant la réunion pour l'élaboration de son projet : effectué oralement par le référent • Le tenir informé des différentes étapes de l'élaboration de son projet : après la réunion, restitution de la synthèse à l'enfant/jeune par le référent • Lui présenter et expliquer son projet de façon adaptée aux capacités de compréhension de l'enfant/jeune : réalisé par le référent • Faire valider et l'engager dans son projet : par la signature <p><u>Associer la famille au projet de l'enfant/jeune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des attentes effectué oralement • Restitution du projet décidé et signature des parents et de l'établissement.
<p>Besoins pour accéder à la vie citoyenne</p>	<p>Informier l'enfant/jeune de ses droits et l'accompagner pour exercer ses droits et sa citoyenneté</p>	<p><u>Accompagnement à l'exercice des droits et libertés</u></p> <p>Exercice de la citoyenneté au travers de :</p> <p>La participation au CVS : information et participation aux élections en tant qu'électeur et/ou éligible</p> <p>Information sur les droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De façon formalisée et collective, groupe « vie du citoyen », débats sur les sujets de société. • Atelier information sur les droits et libertés en matière d'accès et partage de l'information.

		<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement selon les besoins et/ou demandes des jeunes • Aides dans les démarches administratives (MDPH, mesures de protection, accès au droit commun) • Orientation et accompagnement vers les services administratifs.
--	--	--

Accompagnement au logement

(Vivre dans un logement – Activités domestiques)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.2.1 Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques</p> <p>1.3.2.2 Besoins pour acquérir des produits et services, besoins pour les tâches ménagères</p>	<p>Développer l'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne</p>	<p><u>Accompagnement pour accomplir les activités domestiques</u></p> <p>Pour les internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à entretenir son lieu de vie : chambres, pièces communes. • A mettre la table, la desservir. • A entretenir son linge personnel. <p>Pour les externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à réaliser les tâches domestiques liées aux repas.

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

(Vie d'élève et étudiant – Préparer vie professionnelle – Activités de jour – VAS)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>1.3.3</p> <p>Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux</p>	<p>Acquérir des connaissances scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements pour mener sa vie d'élève • Apprentissages fondamentaux : langage oral, la lecture, les mathématiques, l'écriture, l'éducation morale civique (EMC), questionner le monde • Soutien à la scolarité : accompagnement aux devoirs • Accompagnement d'un groupe en Inclusion sur des temps de scolarité : par l'enseignante spécialisée et une éducatrice • Préparation et passage du Certificat de Formation Générale CFG ASSR qu'il passe aux collèges • Renforcement des apprentissages : Groupe de langage avec l'orthophoniste, de graphomotricité avec la psychomotricienne, EPS avec l'éducateur sportif, • Dans le cadre de la scolarité partagée : lien avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire : action de coopération/coordination <p>De façon transversale, pour tous les jeunes de l'IME quand cela leur est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scolarisation partagée • Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) à temps plein ou partiel dans un établissement du milieu ordinaire
<p>1.3.3.1</p> <p>Besoins en lien avec la vie scolaire</p>	<p>Inclure dans le milieu scolaire ordinaire</p>	
<p>1.3.3.2.</p> <p>Besoins pour L'insertion Professionnelle</p> <p>Besoins en lien avec le travail et l'emploi</p>	<p>Acquérir des compétences professionnelles : techniques et d'attitude au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle • Évaluer les compétences techniques, l'aptitude au travail, la résistance au travail, le rythme, le travail en équipe • Evaluation en ateliers professionnels • Mise en stage en interne, en milieu ordinaire, en milieu adapté (ESAT)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
	<p>Évaluer les compétences des jeunes. Approfondir la pratique des gestes techniques</p> <p>Acquérir des automatismes au travail Apprendre à tenir un rythme de travail Apprendre à communiquer avec le vocabulaire professionnel adapté (outillage, matériel etc...)</p> <p>Faire acquérir les compétences indispensables à l'intégration dans le milieu professionnel. Faire acquérir les notions d'entraide et de travail d'équipe.</p> <p>Proposer des immersions en milieu de travail ordinaire ou protégé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre, développer, perfectionner ses connaissances et compétences dans les domaines : technique, de la sécurité au travail, des règles d'hygiène et de sécurité : En ateliers professionnels en stages <p>En interne des initiations en</p> <ul style="list-style-type: none"> Ménage/couture Cuisine Travaux d'espaces verts (taille, tonte) Horticulture Bâtiment/Bricolage <p>Après deux ans d'ateliers professionnels : évaluation et validation des acquis</p> <ul style="list-style-type: none"> Passage d'un examen avec validation de modules par des examinateurs internes et externes. <p>Action de coopération/coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au niveau associatif : CASPS Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire, composé de professionnels des IME pour une centralisation et mise en commun des informations sur les mises en stage, répertoire partagé, outils communs : conventions de stage
<p>1.3.3.3 Besoins transversaux en matière d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'ouverture à la culture, au domaine artistique, sur le monde et sur les autres, renforcer l'estime de soi Développer les potentialités et le bien-être 	<p><u>Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées</u></p> <p>Atelier de relaxation Atelier esthétique Activités artistiques théâtre, cirque, musique, Activités sportives</p>

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
	<ul style="list-style-type: none"> • Éveiller la créativité 	Atelier bricolage Activité cuisine : autonomie Atelier je me débrouille tout seul : apprendre à s'habiller seul
1.3.3.4 Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	Aider l'enfant/jeune à créer et entretenir des liens affectifs respectueux de lui et des autres	<u>Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle.</u> Informer et sensibiliser sur la vie affective et sexuelle : mise en place du programme EVARS. Faire de l'éducation à la sexualité. Sensibiliser les enfants/jeunes à la notion de : vie intime/vie collective. Aider à repérer et comprendre ses émotions
1.3.3.5 Besoins pour apprendre à être pair-aidant	Mettre l'enfant/jeune dans une situation de transmission d'expériences et de compétences Le responsabiliser vis-à-vis de ses pairs Le valoriser	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance • Participation au CVS • Mise en situation de pair aidance dans les activités de journée et d'internat : transmission de ses compétences, de son expérience aux pairs • Échanges d'expériences avec des jeunes d'autres établissements

Accompagnement en matière de ressources et d'autogestion

(Ouverture des droits-autonomie dans la gestion des ressources-conseils et mesures de protection des adultes)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.5. Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	Permettre aux jeunes de connaître ses droits en matière économique	Accompagnement pour l'ouverture de ses droits Information sur leurs droits.
1.3.5.1 Besoins pour la gestion des ressources	Développer les capacités en matière de connaissance de la valeur et l'utilisation de l'argent pour le préparer dans sa vie d'adulte à mieux gérer ses ressources	Accompagnement pour l'autonomie dans la gestion des ressources Apprendre la valeur de l'argent, utilisation de l'argent de poche, ex : achat de boissons dans le cadre du foyer. Gestion du budget mensuel personnel...
Besoins pour la réalisation des tâches administratives pour la gestion des ressources	Aider le jeune et/ou sa famille dans la réalisation des tâches administratives	Information, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes Sensibilisation et information de manière individuelle.

5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Tous les ans, l'IME de Capendu engage des actions en partenariat avec différents services, associations, établissements scolaires et établissements médicosociaux, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PPA de chaque enfant/jeune et assurer leur santé.

Ces partenariats se maintiennent depuis des années malgré l'absence de conventions signées. Ils permettent à l'IME de renforcer les prestations délivrées aux jeunes pour répondre à leurs besoins. En ce sens, l'idée d'accompagnement en plateforme prend tout son sens.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ce partenariat :

PARTENAIRE	VILLE
ADSEA	CARCASSONNE
APAM NARBONNE	NARBONNE
ATDI CARCASSONNE	CARCASSONNE
CABINET MEDICAL CAPENDU	CAPENDU
CARCASSONNE AGGLO	CARCASSONNE
CFAS	CARCASSONNE
CMP/CATTP	CARCASSONNE
CMP/HOPITAL DE JOUR CARCASSONNE	CARCASSONNE
CMP/IPIJ NARBONNE	NARBONNE
CMP/IPIJ LIMOUX	LIMOUX
CMPP NARBONNE	NARBONNE
CMS CARCASSONNE CENTRE	CARCASSONNE
CMS CARCASSONNE EST	CARCASSONNE
CMS CARCASSONNE OUEST	CARCASSONNE
CMS COURSAN	COURSAN
CMS LEZIGNAN	LEZIGNAN CORBIERES
CMS LIMOUX	LIMOUX
CMS NARBONNE LITTORAL	NARBONNE
CMS NARBONNE OUEST	NARBONNE
CMS SIGEAN	SIGEAN
COLLEGE DE L'ALARIC	CAPENDU
IPIJ CARCASSONNE	CARCASSONNE
La ROUATIERE (Centre de formation)	SOUILHANELS
MAIRIE CAPENDU	CAPENDU
MAIRIE CARCASSONNE	CARCASSONNE
MAIRIE TREBES	TREBES
MEDIATHEQUE	CAPENDU
PLANNING FAMILIAL CARCASSONNE	CARCASSONNE
SAWEV CABRESPINE	CABRESPINE
SAWEV MAQUENS	MAQUENS
THEATRE DE NARBONNE	NARBONNE

Par ailleurs pour les jeunes en âge de commencer leur inclusion professionnelle, l'IME développe tout un réseau de partenaires leur permettant la découverte du monde du travail.

LES LIEUX DE STAGES

Les différents lieux de stage permettent une découverte, une initiation ou une formation professionnelle selon l'âge de l'adolescent ou du jeune adulte accompagné. Ils peuvent déboucher sur la mise en place de contrat d'apprentissage ou sur des admissions dans le secteur adulte dans le milieu ordinaire ou protégé.

La mise en stage permet à l'adolescent ou jeune adulte d'affiner son choix d'orientation professionnelle, de se familiariser avec le monde du travail et d'atténuer les angoisses liées à la nouveauté dans le cas de futures admissions dans le secteur adulte.

Dès les 16 ans de l'adolescent, des stages peuvent être programmés avec lui dans le milieu ordinaire ; il s'agira de stage de découverte professionnelle.

Dès ses 18 ans le jeune adulte pourra être accompagné pour la mise en place de stages en milieu de travail protégé, ESAT, milieux ordinaire...

Pour les jeunes adultes étant dans l'impossibilité de se projeter vers le milieu professionnel, des stages en structure de type foyer de vie, FAM, MAS pourront être envisagés.

Les inclusions dans les entreprises se font de trois façons différentes ;

- Passerelle : Un groupe de jeunes accompagnés par des éducateurs de l'IME découvrent l'entreprise.
- Immersion : Un groupe de jeunes découvrent les différents postes de travail accompagnés par du personnel de l'entreprise et sous la surveillance des éducateurs de l'IME.
- Stage : Le jeune, soumis à convention s'y rend de façon autonome et sous la responsabilité de l'entreprise

- Voici la liste des différents lieux de stage sur les trois dernières années :

PARTENAIRES LIEUX DE STAGE				
	DENOMINATION	CP	VILLE	ACTIVITE
MILIEU PROTEGE	ATELIER PROTEGE LA PINEDE	11370	PORT LEUCATE	ESPACES VERTS
	CAJ NARBONNE	11100	NARBONNE	DIVERS
	CAJ NARBONNE PLAG	11100	NARBONNE PLAG	LINGERIE
	CENTRE THIERRY ALBOUY	34514	BEZIERS	DIVERS
	E.A. DOMAINE SAINTE JOHANNES	11100	NARBONNE	HORTICULTURE JARDINERIE
	ESAT APAJH Aude L'ARNOUZETTE	11000	CARCASSONNE	DIVERS
	ESAT Jean CAHUC	11200	LEZIGNAN CORBIERES	DIVERS
	ESAT JULES FIL	11000	CARCASSONNE	BLANCHISSERIE
	ESAT LA CLAPE	11100	NARBONNE PLAG	ESPACES VERTS
	ESAT CHÂTEAU DE LASTOURS	11490	PORTELS LES CORBIERES	AGRICULTURE
	ESAT LE GARRIC	34330	LA SALVETAT SUR AGOUT	ESPACES VERTS
	ESAT L'ENVOL LIMOUX	11300	LIMOUX	RESTAURATION
	ESAT L'ENVOL NARBONNE	11100	NARBONNE	HORTICULTURE JARDINERIE
	ESAT L'ENVOL PENNAUTIER	11610	PENNAUTIER	ESPACES VERTS
	ESAT L'ENVOL RIEUX MINERVOIS	11160	RIEUX MINERVOIS	ESPACES VERTS
	ESAT APAJH Aude LES 3 TERROIRS	11370	PORT LEUCATE	HORTICULTURE JARDINERIE
	ESAT LES ATELIERS DU CERS	11300	LIMOUX	ESPACES VERTS
	ESAT LES CEDRES	11150	BRAM	DIVERS
	ESAT PAULE MONTALT	11590	CUXAC D'AUDE	RESTAURATION BLANCHISSERIE
	FOYER HEBERGEMENT APAJH Aude	11700	CAPENDU	ENTRETIEN
	FOYER DE VIE PECH DE LACLAUSE	11390	CUXAC D'AUDE	ACTIVITES OCCUPATIONNELLES
	FOYER DE VIE APAJH Aude	11330	LAROQUE DE FA	ACTIVITES OCCUPATIONNELLES
	LES BUISSONNETS	81200	AUSSILLON	ACTIVITES OCCUPATIONNELLES
	FOYER HEBERGEMENT LA CLAPE	11100	NARBONNE PLAG	HEBERGEMENT
	FOYER HEBERGEMENT LES CEDRES	11150	BRAM	HEBERGEMENT
	FOYER HEBERGEMENT PAULE MONTALT	11390	CUXAC D'AUDE	HEBERGEMENT
	FOYER HEBERGEMENT PLATEAU DU LAC	34330	LA SALVETAT SUR AGOUT	HEBERGEMENT
	FOYER HEBERGEMENT APAJH Aude	11370	PORT LEUCATE	HEBERGEMENT
	FOYER HENERGEMENT APAJH Aude	11000	SAISSAC	HEBERGEMENT
	ESAT CATAR	34120	PEZENAS	RESTAURATION
MILIEU ORDINAIRE	LE PETIT COMPTOIR	11100	NARBONNE	RESTAURATION
	MAIRIE	11700	CAPENDU	SERVICES TECHNIQUES
	RESTAURANT "Le Top du Roulier"	11700	CAPENDU	RESTAURATION
	EHPAD LES FIGUERES	11700	CAPENDU	CUISINE
	CENTRE EQUESTRE	11200	LEZIGNAN CORBIERES	CENTRE EQUESTRE



6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service et animé par la Direction, sera en charge de cette mission en lien avec l'ensemble des professionnels. Elle se réunira deux fois par an.

Les représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés des familles élus au CVS seront invités à intégrer ce comité afin de donner leur point de vue, de participer à l'évaluation, l'adaptation et la réactualisation du projet pendant ses cinq années de mise en œuvre.

Les fiches action, présentées en annexe, seront suivies et mises à jour par le comité, une fois par semestre. Leur mise en œuvre évaluée, réadaptée ou clôturée, sera ainsi suivie deux fois par an, soit 10 fois dans la période de validité du projet.

De nouvelles actions pourront se rajouter également dans la période, issues de propositions du groupe qualité, du CVS ou de l'équipe de Direction.

L'évaluation interne, en milieu de période, fera un « arrêt sur image » précis de l'avancée du projet et de sa réadaptation continue.

Une évaluation externe, prévue en fin de période, viendra confirmer l'efficacité de sa mise en œuvre.

3^e partie :

Les modalités de l'accompagnement et de coordination de parcours



3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

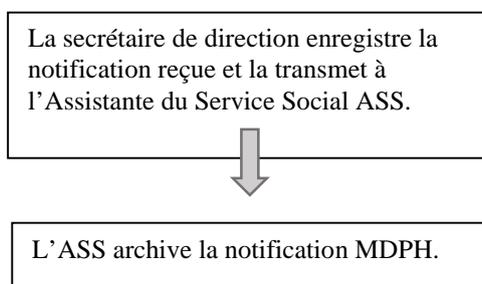
La procédure d'admission est élaborée conformément à l'engagement n°2 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous » et comporte 3 étapes :

PROCEDURE D'ADMISSION

Procédure validée le 05 mars 2020

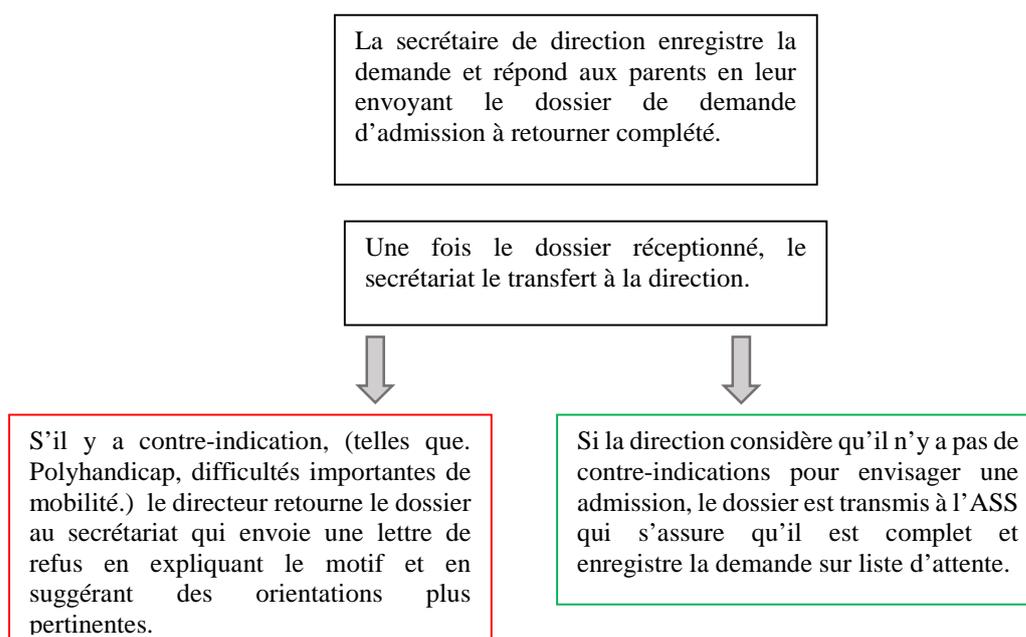
Une Commission Administrative d'Admission composée par la direction, la secrétaire de direction et l'assistante sociale se réunira une fois par mois pour faire le point sur les demandes d'admission, les disponibilités d'accueil et les départs programmés.

1- L'IME reçoit une notification d'orientation MDPH sans dossier ni coordonnées



2- L'IME reçoit une notification d'orientation MDPH avec coordonnées des parents

(Appel téléphonique, courrier, courriel)





L'ASS déclenche un rendez-vous avec les parents et l'enfant et fixe (en accord avec la direction) la demi-journée d'observation : visite de l'établissement, remise du livret d'accueil, rencontre avec membres du personnel : 1 psychologue, 2 professionnels éducatifs et/ou technique, l'infirmière, 1 enseignant spécialisé.



Suite à la demi-journée d'observation, la Commission d'Admission (composée par la direction, l'ASS, la psychologue, l'infirmière et les éducateurs ayant rencontré l'enfant) se réunit et donne son avis.



Avis DEFAVORABLE de la direction pour l'admission.

Avis FAVORABLE de la direction -> **ADMISSION PRONONCEE**



La secrétaire de direction envoie un courrier de refus aux responsables légaux.



La direction transmet l'imprimé « proposition d'admission » complété et validé à la secrétaire de direction qui envoie le courrier officiel d'admission aux responsables légaux.
Un RDV est donné à la famille pour signature du contrat de séjour en présence de la direction.



3- L'IME reçoit une notification d'orientation MDPH avec dossier de la MDPH, CMP, CMPP, IPIJ...

La secrétaire de direction enregistre la demande et répond aux partenaires en leur envoyant le dossier de demande d'admission à retourner complétée.

Une fois le dossier réceptionné, le secrétariat le transfère à la direction.



S'il y a une contre-indication, (Ex. polyhandicap, difficultés de mobilité.) le directeur retourne le dossier au secrétariat qui envoie une lettre de refus en expliquant le motif et en suggérant des orientations plus pertinentes.

Si la direction considère qu'il n'y a pas de contre-indications pour envisager une admission, le dossier est transmis à l'ASS qui s'assure qu'il est complet et enregistre la demande sur la liste d'attente.



L'ASS déclenche un rendez-vous avec les parents et l'enfant et fixe (en accord avec la direction) la demi-journée d'observation : visite de l'établissement, remise du livret d'accueil, rencontre avec les membres du personnel : 1 psychologue, 2 professionnels éducatifs et/ou technique, l'infirmière, 1 enseignant spécialisé.



Suite à la demi-journée d'observation, la Commission d'Admission (composée par la direction, l'ASS, la psychologue, l'infirmière et les éducateurs ayant rencontré l'enfant) se réunit et donne son avis.



Avis DEFAVORABLE de la direction pour l'admission.

Avis FAVORABLE de la direction -> **ADMISSION PRONONCEE**



La secrétaire de direction envoie un courrier de refus aux responsables légaux avec copie aux partenaires.

La direction transmet l'imprimé « proposition d'admission » complété et validé à la secrétaire de direction qui envoie le courrier officiel d'admission aux responsables légaux avec copie aux partenaires.
Un RDV est donné à la famille pour la signature du contrat de séjour en présence de la direction.

Dans tous les cas, les jeunes sont enregistrés sur la liste d'attente chronologiquement selon la date de réception de la notification MDPH.

Toutefois, lorsqu'une admission est envisagée, les critères suivants (listés ici sans ordre de priorité) sont retenus :

- Position sur la liste d'attente -
- Situation d'urgence (PAG/GOS)
- Continuité dans le parcours du jeune au sein de la même association.
- Capacité de la structure à répondre aux besoins du jeune au moment de l'étude (possibilité d'accueil en séquentiel)
- Régime d'accueil (internat ou semi-internat) en fonction de la place qui se libère et de la distance géographique du domicile
- Contexte de la place libérée (tranche d'âge, contraintes d'organisation...)
- Favorisation de la mixité

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Le projet personnalisé

Conformément à la réglementation¹, à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »², aux engagements de la Fédération APAJH³, pour chaque enfant ou jeune est élaboré un PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement, qui intègre trois composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique.

En amont d'une admission, de façon systématique, une rencontre est programmée entre différents professionnels de l'IME et la famille, les partenaires éventuels et l'enfant ou adolescent lui-même. Lors de cet entretien, les souhaits et attentes de la famille, de l'enfant ou adolescent, des partenaires sont recueillis. Les difficultés et capacités de l'enfant ou de l'adolescent sont abordées, ses centres d'intérêt également.

Ces éléments sont présentés à l'équipe pluridisciplinaire dans un second temps et permettent l'élaboration d'un emploi du temps correspondant aux premiers besoins évoqués. Lors de cette présentation de l'enfant ou de l'adolescent à l'équipe, un référent éducatif pour les plus jeunes est nommé. Si l'adolescent est en âge de participer aux ateliers, une coréférence de deux professionnels, éducatif et technique, sera établie.

Quelques mois après l'admission, une réunion pluriprofessionnelle, dite de PPA, a lieu. Cette instance permet, après un temps d'observation et d'analyse, d'échanger autour des objectifs à prioriser dans l'accompagnement, au vu des besoins repérés et en lien avec les attentes de la famille et de l'enfant ou adolescent. Ces objectifs sont travaillés de façon individuelle ou collective par le biais de différents projets mis en place par les professionnels.

La formalisation écrite par le référent, de ces objectifs et de la nature des projets mis en place pour les atteindre, constitue le PPA. Il est présenté à la famille au maximum six mois après l'admission et sera par la suite réactualisé à minima une fois par an. Les objectifs atteints seront remplacés par d'autres après avoir été évalués ; ceux qui sont toujours à travailler seront reconduits.

Chaque année suivant la première présentation de PPA à la famille, le projet est réévalué lors d'une réunion en présence de tous les professionnels intervenants dans l'accompagnement selon le mode opératoire suivant :

¹ Articles D312-19 et D 312-12 du CASF

² RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé ANESM Décembre 2008

³ Engagement N°1 des 10 engagements pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap

- Avant chaque réunion de PPA, le référent contacte les représentants légaux, afin de recueillir leurs souhaits.
- Le référent rencontre également l'enfant ou l'adolescent afin de connaître ses attentes.
- Le jour de la réunion de PPA, l'équipe pluridisciplinaire, en présence de l'adjoint de direction ou du directeur de l'établissement, réévalue le projet de l'enfant ou adolescent en déclinant les objectifs et les prestations qui seront mises en place pour répondre au mieux à ses besoins.
- Dans le mois qui suit, par le biais du secrétariat, le référent de l'enfant convient d'un rendez-vous avec les représentants légaux afin que le PPA leur soit présenté.
- Le jour de la présentation du PPA aux représentants légaux, le cadre intermédiaire est présent. L'enfant ou l'adolescent est aussi convié. Si besoin, l'assistante sociale, la psychologue, l'infirmier peuvent assister à la réunion.

Au terme de la réunion, lorsque le PPA est validé par la famille, le référent leur donne un exemplaire du PPA. Le document original sera classé dans le dossier du jeune accompagné. L'avenant au contrat de séjour est également signé lors de cette rencontre (imprimé associatif).

- Tout au long de l'accompagnement de l'enfant ou adolescent, le référent doit renseigner un document « fiche de suivi », qui permet de répertorier les informations concernant la personne accompagnée (changement emploi du temps, rendez-vous médicaux, stages,).
- Chaque fin d'année (mai-juin), une réunion d'évaluation du PPA a lieu. Elle permet d'évaluer les objectifs et de les réajuster si nécessaire, en vue également de l'actualisation du PPA de l'année suivante.
- Ce bilan fait en équipe pluridisciplinaire est envoyé aux familles en fin d'année scolaire.

Un travail est actuellement en cours sur un modèle de PPA SERAFIN-PH compatible.

Le dossier unique

Chaque enfant ou jeune accueilli au sein de l'IME bénéficie d'un dossier unique, sous format papier, dont le contenu et la forme est identique pour chacun d'eux.

Il est constitué de trois volets :

- Administratif (courriers, social, MDPH, contrat de séjour et avenants, autorisations diverses et état civil) ;
- Accompagnement (divers bilans, PPA, formation professionnelle, éducatif, scolaire, rééducations) ;
- Médical sécurisé à l'infirmerie.

Le dossier de l'enfant ou jeune accueilli comporte les éléments permettant d'assurer la coordination et la continuité de l'accompagnement et des soins.

L'IME développe et met en œuvre une politique de gestion du dossier de l'enfant/jeune dans le respect des règles de confidentialité, de sécurité et du droit des enfants/jeunes et de leurs familles d'y accéder, dans le cadre de la loi.

Afin de garantir la confidentialité des données personnelles des enfants/jeunes, l'IME met en place des procédures d'accès aux informations les concernant :

- Les modalités d'accès au dossier par les professionnels sont définies,
- Les enfants/jeunes et leurs parents sont informés sur leur droit d'accéder aux informations les concernant et sur les modalités de consultation du dossier,
- L'organisation du dossier est conçue et mise en œuvre de façon à favoriser un accès et une gestion sécurisée des informations.

Perspectives : l'association prévoit de numériser le dossier unique.

Le Rôle et les Missions du Référent

Le référent est souvent un moniteur éducateur, un moniteur d'atelier ou éducateur technique. Il peut être accompagné par un co-référent. Si le PPA de l'adolescent a une orientation essentiellement professionnelle, le moniteur d'atelier ou l'éducateur technique prend le rôle de référent en binôme avec un moniteur éducateur.

Ses fonctions sont les suivantes :

- Il participe à l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent le jour de son admission. Il lui transmet son emploi du temps, l'accompagne vers son groupe d'ancrage.
- Il est souvent l'interlocuteur direct (et non exclusif) du jeune/jeune adulte, des représentants légaux.
- Il recueille toutes les informations nécessaires concernant l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte auprès de l'équipe pluridisciplinaire, avant la réunion de PPA.
- Il rédige le PPA et le présente aux représentants légaux.
- Il participe aux réunions extérieures avec les partenaires en collaboration avec l'assistante sociale.
- Il peut accompagner l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte à des rendez-vous médicaux (psychiatre).

- Il veille à actualiser les documents du PPA (fiche chrono PPA, avenant PPA, rapport d'évolution).
- Il rencontre les représentants légaux lors des journées familles à l'IME.
- Il rédige des comptes-rendus destinés aux partenaires sociaux (Centres Médico Sociaux), tribunal, ESAT, foyer de vie, MDPH (liste non exhaustive).

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Actuellement agréé pour accompagner 77 enfants et jeunes/jeunes adultes, l'IME Capendu, dans le cadre du CPOM 2020, propose une diminution de 15 places afin d'augmenter les capacités d'accueil des différents Sessad gérés par l'Association. Ainsi, la nouvelle capacité d'accueil serait :

- 30 places en accueil de jour pour les enfants, adolescents ou jeunes adultes dont la situation géographique du lieu de vie familial ou spécifique est suffisamment proche de l'établissement pour permettre le transport quotidien ;
- 32 places d'accueil avec hébergement en internat pour les enfants, adolescents ou jeunes adultes plus éloignés géographiquement, pour ceux dont le projet personnalisé fait apparaître un besoin particulier d'apprentissage des gestes de la vie quotidienne mais également pour les adolescents dont l'orientation future impliquera une vie en hébergement collectif ;
- Actuellement, l'IME permet l'accueil séquentiel en internat ou semi-internat des jeunes filles afin de proposer des réponses sur mesure répondant au mieux à leurs besoins. Par exemple, maintenir certains temps en scolarité ordinaire, en hôpital de jour, en prises en charge extérieures ou afin de s'adapter au mieux à leur rythme de vie (fatigabilité, besoin de retrait du collectif, etc...) ;
- Cet accueil peut varier entre une demi-journée et 4 jours de présence hebdomadaire
- Dans son fonctionnement quotidien en accueil du jour semi internat, l'IME peut proposer des places en accueil temporaire, afin de confirmer une orientation en IME ou de permettre une prise de recul et un apaisement, le cas échéant. La notification d'orientation temporaire établie par la MDPH indiquera dans ce cas le régime d'accueil et la durée, celle-ci ne pouvant pas excéder 90 jours par an ;
- Des séjours de découverte en IME pour des adolescents ayant une orientation tardive dans le secteur du handicap, qui peut induire chez eux une certaine appréhension. Cette immersion institutionnelle leur permet de se familiariser avec ce nouveau milieu (Engagement n°3 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous ») ;
- Des modes d'accompagnement plus individualisés dans le cadre notamment, de la Réponse Accompagnée pour Tous (Engagement n°3 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »). Afin de répondre à ce type de besoin, des financements supplémentaires non pérennes peuvent être alloués ;
- Afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes accompagnées, il est nécessaire de tenir compte du contexte dans lequel elles évoluent. Ainsi, les professionnels sont amenés à intervenir auprès des familles, afin de leur proposer un éventuel soutien éducatif, et auprès des partenaires, dans le cadre de la coordination du projet (Engagement

n°6 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin de l'accompagnement est prévue et préparée dans le cadre du PPA. Elle se fait, pour la majorité des jeunes au bénéfice d'une orientation et sortie vers une structure pour adultes, une embauche en milieu ordinaire, contrat jeune-majeur.

Le prochain cadre bâti, actuellement à l'étude par la gouvernance et la direction de l'association, permettra la mixité au niveau de l'internat, ainsi le prochain bâti permettra d'accueillir autant les filles que les garçons ;

Préparation à la sortie vers une structure adulte :

Cette sortie sera préparée au travers de :

- L'accompagnement du jeune et de ses parents au montage du dossier MDPH de demande d'orientation en structure pour adultes, accompagné, le cas échéant, d'une demande de mesure de protection.
- Mise en stage en ESAT, organisées par le CASPS (Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire).
- Visites de structures adultes, entreprises du milieu ordinaire dans la perspective d'un CFAS.

Le responsable des stages sur l'établissement se met en lien avec les différents partenaires. Un dossier de candidature composé des différents bilans concernant le jeune est transmis. Une date est fixée pour une visite préalable du lieu de stage, en présence de l'adolescent ou jeune adulte concerné.

A l'issue de ce rendez-vous, une période de stage est programmée et une convention de stage signée (tripartite : représentants légaux et ou stagiaire, Direction de l'IME et de l'Etablissement d'accueil).

A la fin de la période de stage un bilan est réalisé en présence du jeune, du référent et des membres de l'entreprise. Le contenu de ces bilans sont communiqués au jeune ou aux représentants légaux.

Selon les procédures d'admission des établissements adultes, un second stage plus long est mis en place dans la perspective d'un éventuel accueil.

Préparation au retour à domicile :

Le retour à domicile est organisé au travers :

- De l'accompagnement du jeune et de ses parents dans les démarches administratives et sociales liées au retour à domicile,
- De la fonction de relais de l'IME auprès des services qui pourraient intervenir : SAVS, service d'aide à domicile ...

Prévention des risques de rupture de parcours :

Lorsqu'un risque de rupture de parcours est repéré l'établissement met alors en place :

- Une réunion d'évaluation de la situation avec l'équipe pluriprofessionnelle : bilan des actions déjà mises en place, réévaluation du PPA, propositions d'intervention, de réorientation, programmation d'un rendez-vous avec l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte et sa famille.
- Une rencontre est organisée avec l'enfant, adolescent ou jeune adulte et la famille : recueil de leur demande, de leur projet. L'équipe les informe des possibilités d'accompagnement en cas de poursuite de l'IME ou en cas de rupture du contrat de séjour en précisant les réorientations éventuelles.
- Une réunion est mise en place avec les partenaires sociaux s'il y a lieu : en fonction des besoins de l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte, les structures de soins ou de l'aide sociale à l'enfance sont sollicitées afin d'envisager les accompagnements extérieurs possibles, soit en parallèle de l'accompagnement IME (mise en place par exemple d'un emploi du temps aménagé) soit en relais si une rupture est actée
- La mise en place d'un PAG (Plan d'Accompagnement Global) peut être sollicitée par la famille dans un premier temps : l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte et sa famille sont informés de la saisie possible de la MDPH dans le cadre d'un PAG si aucune solution n'aboutit.

Quand la sortie est effective, la direction envoie la fiche de sortie à la MDPH. La famille et l'enfant, adolescent ou jeune adulte sont informés de la mise en place du service de suite.

Suivi après la sortie

L'équipe de l'IME reste mobilisée pour les enfants ou jeunes qui quittent l'établissement et pour leurs familles. Cet accompagnement prévu pendant les 3 années après la sortie, se caractérise par :

- Un rôle de conseil, d'information, de relai, de soutien dans les différentes démarches nécessaires à la continuité du parcours de l'enfant ou jeune,
- Un courrier adressé à l'enfant ou jeune et à sa famille l'informant des modalités de ce suivi.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la vie sociale (**CVS**) est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les jeunes, les familles et les professionnels. Il fait des propositions sur toutes les questions liées à la vie de l'établissement. Le conseil de la vie sociale donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie

L'IME a informé les enfants/jeunes, les familles et le personnel sur le rôle, les missions et le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale. Il a organisé les élections au CVS.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se compose de représentants :



- Des enfants ou jeunes,
- Des familles,
- Du personnel,
- De l'organisme gestionnaire.

Il se réunit trois fois par an et donne lieu à :

- Une information préalable en direction des enfants ou jeunes et familles pour qu'ils puissent remonter leurs questions à leurs représentants,
- Un travail préparatoire avec les enfants ou jeunes représentants,
- L'élaboration d'un ordre du jour constitué des points que les représentants souhaitent aborder,
- La rédaction d'un ordre du jour diffusé à l'ensemble des représentants et aux familles, jeunes,
- Une présentation du compte rendu auprès de l'ensemble des enfants jeunes est réalisée avec ou par leurs représentants,
- Une réponse est apportée par la direction lors de cette réunion ou dans un délai raisonnable,
- Lors de la validation du compte-rendu à la réunion suivante, un point est fait sur le suivi des réponses apportées par la direction.

Le président du CVS a été élu par les représentants et le règlement intérieur du CVS a été adopté.

Autres formes de participation :

La structure met en place d'autres formes de participation :

- Des groupes d'expression des enfants ou jeunes,
- Des journées des familles,
- Des commissions repas.
- Des enquêtes de satisfaction en direction des jeunes, de leur famille et des partenaires.

Perspectives : L'IME prévoit d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles et des enfants ou jeunes.

6. LA GARANTIE DES DROITS

La charte des droits et liberté

La charte des droits et libertés, annexée au livret d'accueil est présentée puis remise à l'enfant ou jeune et à sa famille à l'admission.

L'IME va favoriser l'accessibilité de ce document en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

Le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement une fois mis à jour sera donné à l'enfant ou l'adolescent et à ses représentants légaux au moment de l'accueil.

L'IME va réactualiser ce document et en favoriser l'accessibilité en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

L'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes dans l'accès à leurs droits

L'objectif de l'accompagnement est d'offrir à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte une ouverture sur le monde d'aujourd'hui en mettant en œuvre les valeurs associatives notamment celles de la citoyenneté. Cet accompagnement se fait de façon transversale.

Les droits civiques et sociaux sont abordés par le biais :

- D'une sensibilisation à la solidarité et la citoyenneté :
 - Projet nettoyage urbain en convention avec la Mairie,
 - Projet autour du recyclage,
 - Projet solidarité : participation banque alimentaire,
 - Ferme pédagogique.

- D'une préparation à la vie sociale pour permettre à l'enfant, adolescents ou jeune adulte de se projeter dans sa vie d'adulte :
 - Visite / rencontres des différentes administrations (MDPH, Sécurité sociale, CAF, pôle emploi...)
 - Aide aux différentes démarches - mises en pratique.
 - Pour les jeunes adultes concernés : préparation au permis de conduire (exercices de code, aide à la recherche d'auto-écoles adaptées...)

- D'un accompagnement facilitant la compréhension et l'accès aux droits :
 - Aide à la constitution du dossier MDPH.
 - Sensibilisation au droit de vote pour les majeurs.
 - Sensibilisation aux mesures de protection et aide à l'accès à une mesure de protection.
 - Information sur la journée d'appel suite à leur convocation + parfois accompagnement.

- De leur implication dans leur projet personnalisé afin de les rendre acteurs des décisions les concernant :
 - Prise en compte de la parole dans l'élaboration ou l'évolution du PPA : souhaits et attentes de l'enfant, adolescent ou jeune adulte.
 - Présentation à l'enfant, adolescent ou jeune adulte de son PPA et de son emploi du temps.
 - Présence de l'enfant, adolescent ou jeune adulte (et de ses représentants légaux) à la restitution de synthèse du PPA et signature de l'avenant par l'enfant, adolescent ou jeune adulte et ses représentants légaux.
 - Présence de l'enfant ou adolescent à l'ESS (équipe de suivi de scolarisation).

- De l'exercice de leurs droits au travers d'instances institutionnelles :
 - Élection de représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes et participation aux réunions du CVS.,
 - Participation aux commissions repas,
 - Mise en place de la coopérative scolaire : Élection du bureau des enfants, adolescents et jeunes adultes, consultation des enfants, adolescents et jeunes adultes.
 - Groupes d'expression libre.

4^e partie :
Pilotage
et fonctions support



LOGISTIQUE	Gouvernant	1	Suivi de l'évolution des normes et du budget pour la restauration et l'hygiène et l'entretien des locaux.
	Commis de cuisine	0.70	Assiste la cuisinière dans la préparation des repas.
	Cuisinière	1	Prépare et assure les repas des enfants/jeunes et du personnel de l'établissement.
	Agent qualifié	5	Assure l'entretien des locaux et les services de la restauration.
ENTRETIEN TRANSPORT	Surveillant d'entretien	1	Supervise et coordonne l'entretien des locaux et des matériels de l'établissement. Organise et assure le transport des jeunes/jeunes adultes.
	Ouvrier d'entretien	2	Assure l'entretien des locaux et des matériels de l'établissement. Assure le transport des enfants/jeunes.
HEBERGEMENT	Agent qualifié	2	Assure la surveillance des jeunes filles la nuit à l'internat.
TECHNIQUE	Moniteurs d'atelier	4.20	Le moniteur d'atelier assure « la production de biens » comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou à son insertion en milieu ordinaire.
	Educateur technique	0.50	Transmet des compétences dans un but de socialisation et d'intégration professionnelle des jeunes, son action vise la réassurance des personnes sur leurs capacités d'apprentissage. Il encadre l'activité et met en œuvre des projets personnalisés de formation.
EDUCATIF	Moniteurs(rices) éducateurs (rices)	7,45	Assurent l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés facilitant l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut aussi organiser des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs
	Animateurs socioéducatif	1.73	Assure l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés en utilisant comme support les nouvelles technologies informatiques et dans le renforcement de l'action des moniteurs éducateurs.

	Accompagnant éducatif et social	2	Il/elle apporte un soutien médico psychologique en participant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne. Postes en création
	Enseignant APA	1	Enseignement des activités physiques et sportives.
	Educateurs (rices) Spécialisés(es)	2,6	Assure la coordination de l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés. Assure la formation préprofessionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis par la mise en stage et le suivi des intégrations professionnelles (CFAS, entreprises, ESAT).
SOCIAL SOINS	Assistante de service social	0,65	Assure l'accompagnement social des jeunes accueillis et le soutien à leur famille.
	Orthophoniste	0,50	Assure la rééducation orthophonique des enfants/jeunes accueillis.
	Médecin Psychiatre	0,15	Effectue le suivi médical et psychiatrique des jeunes accueillis.
	Infirmière D.E	1	Assure le suivi et la prévention de la santé des jeunes accueillis.
	Psychologue	0,97	Assurent la rééducation psychologique des jeunes/jeunes adultes accueillis.
	Aide-Soignante	1	Il/elle apporte avec ses savoirs faire et ses compétences, un soutien aux soins et participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales) Poste en création
	Psychomotricienne	0,80	Assure la rééducation psychomotrice des jeunes/jeunes adultes accueillis.
ENSEIGNEMENT	Professeur des écoles	4	Assurent l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
	Total :	42,17	Dont 3 ETP en cours de validation

Fiches de poste :

- Tous les salariés arrivés depuis 2010 ont une fiche de poste remise à leur arrivée.
- Travail actuel au niveau associatif de révision et d'élaboration de l'ensemble des fiches de poste en lien avec les orientations GPEC en cours de construction. A la fin de cette

démarche, les fiches de poste actualisées seront remises à chaque professionnel de l'établissement.

Délégations

Au-delà du Document Unique de Délégation (DUD) obligatoire en place pour le/la directeur/trice, un document de subdélégation est réalisé pour les cadres intermédiaires, permettant de formaliser leurs délégations de responsabilités, notamment en ce qui concerne les signatures et les engagements de l'établissement à l'extérieur.

Pour les autres personnels, un avenant de délégation de responsabilités peut être réalisé dans certaines situations qui l'exigent (ex : à l'occasion des transferts).

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement repose pour une bonne partie sur la mise en place de différents types de réunions permettant de travailler la préparation, la cohérence et le suivi des interventions.

Cartographie des réunions et instances internes

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Direction	Réunion direction	Orientations stratégiques et mises en œuvre opérationnelles	Directeurs plus adjoints de direction. Ponctuellement les coordinateurs selon les sujets.	Hebdomadaire
Etablissement	Réunion Générale	Grands projets Evènements Informations Budgets/CA	Tendre vers tous les professionnels	Deux fois par année
Etablissement	Réunion de fonctionnement	Organisation fonctionnelle hebdomadaire Evènements : actualités	Tous les professionnels	Bimensuel
Projet personnalisé et situations	Réunions PPA	Mise en place Suivi Evaluation Actualisation	Par groupes / unité d'accompagnement Pluridisciplinaire	Hebdomadaire
Orientation jeunes/ jeunes adultes	CASPS. Comité Accessibilité Socio Professionnelle et Scolaire	Orientation pré-pro et professionnelle + mise en stage	Référents CASPS (Enseignants – ASS – éduc - ...)	Mensuelle

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Réunions Sectorielles	Réunions par groupes d'ancrage	Suivi projets groupe et projet personnalisé	Equipe éducatif, pédagogique, technique et rééducative	Hebdomadaire
Réunions Sectorielles	Réunion Internat	Fonctionnement Internat. Problématiques particulières des jeunes	Educateurs internat Agents logistique	Hebdomadaire
Réunions Métiers	Réunion Soins Fonctionnement	Projet thérapeutique Coordination des soins Retour sur les consultations extérieures, les traitements.	Psychologue Psychomotricien Orthophoniste Infirmière	1 fois par mois
Réunions métiers	Réunions logistiques	Organisation et fonctionnement logistiques	Chauffeurs - entretien – cuisine - ménage	Bimensuel
Réunions métiers	Réunions techniques	Fonctionnement et prise charge des ateliers	Educateurs technique Adjoint de Direction	Mensuelle
Réunions Métiers	Réunions Enseignants	Projet Pédagogique	Enseignants et Référents scolaires	Hebdomadaires
Réunion CVS	Réunion conseil de la vie sociale	Participation des familles et des jeunes à la vie de la structure, présentation des nouveaux projets, transferts	Membres élus Directeur Administrateurs Adjoint de Direction Secrétaire de direction Le maire de la commune	3 fois par an
Admissions	Commission d'analyse des droits et des besoins des personnes accompagnées	Etude des dossiers et Validation des admissions sur la liste d'attente.	Médecin psychiatre Assistante sociale Psychologue Membre de la Direction	Mensuelle

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Directeurs/ Siège APAJH Aude	Comité de Direction	Coordination des établissements et services. Mise en œuvre opérationnel du projet associatif.	Directeur Général DG Adjoint Responsable RH Chargée de communication Responsable Qualité Directeurs d'établissements et services.	Mensuelle

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs sont des étapes importantes de la politique de gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'établissement porte donc une attention particulière au recrutement et à l'accueil des nouveaux collaborateurs et applique les principes et procédures de l'APAJH AUDE lors d'un recrutement.

- Le recrutement :

Le recrutement de nouveaux collaborateurs se doit d'être un processus rationnel de recherche d'adéquation c'est-à-dire un recrutement empreint des caractéristiques suivantes :

- Objectivité et neutralité lors du recrutement
- Une décision d'embauche concertée et rationnelle (commission)
- Une adaptation immédiate et durable

Pour atteindre ces objectifs l'APAJH AUDE met en œuvre lors du recrutement le processus suivant :

- La définition de la fiche de poste de l'emploi à pourvoir
- La mise en place d'une commission de recrutement
- L'utilisation d'une grille d'entretien

- Le parcours d'intégration :

Le nouveau collaborateur se voit remettre dès son arrivée un **Kit d'accueil du nouveau salarié** afin qu'il puisse mieux cerner son nouvel environnement de travail et connaître l'organigramme de l'établissement. De plus le nouveau collaborateur de l'IME de Capendu participe à un parcours d'intégration élaboré par l'APAJH AUDE. Ce parcours permet de le sensibiliser aux valeurs institutionnelles de l'association, de renforcer son sentiment d'appartenance aux projets engagés et de mieux appréhender la complexité de son environnement de travail. Enfin, cela lui permet d'être conforté dans sa décision de rejoindre un établissement ou service de l'APAJH AUDE en lui garantissant un accompagnement dans ses premiers pas et une prise de fonction plus aisée.

1.2.2 Gestion des compétences

Comme le prévoit l'association APAJH AUDE l'IME de Capendu applique une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui se traduit notamment par la réalisation d'entretien d'évaluation et d'entretien professionnel.

- L'entretien d'évaluation est une rencontre entre le salarié et son supérieur hiérarchique, il s'agit d'un moment d'échange privilégié qui constitue un véritable acte de management. Il permet notamment d'échanger sur les réalisations de l'année écoulée et de les évaluer. Les points forts et/ou les éventuelles difficultés rencontrées par le professionnel seront également abordées lors de cet entretien qui permet également de fixer les objectifs.

- L'entretien professionnel rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014, est tourné vers les projets d'évolution du salarié et se déroule tous les 2 ans.

Nous distinguons l'entretien « professionnel » de l'entretien « d'évaluation » :

- 2 supports - trames distinctes.
- 2 temps distincts, soit à la suite l'un de l'autre, soit espacés de quelques jours.

Le traitement des données issues de ces entretiens et les réponses au salarié sont effectués par le service RH du siège social, en lien avec la Direction de l'établissement

- De plus, chaque année un plan de formation associatif est construit, il permet de décliner notamment les orientations associatives et les axes stratégiques prioritaires en lien avec les recommandations de l'HAS et les besoins et/ou attentes formulées par les professionnels lors des entretiens annuels.

Pour conclure, le service des Ressources Humaines travaille actuellement à l'implémentation d'un système d'information (SI-RH) qui sera définitivement livré et opérationnel en 2021. Ce système d'informations permettra à tous les collaborateurs de disposer d'un espace personnel et de pouvoir accéder à tout moment aux offres de mobilité interne, de formation, et à terme à la bibliothèque des compétences.

1.2.3 Dialogue social

L'IME de Cependu comme l'ensemble des établissements et service en gestion de l'APAJH AUDE accorde une place importante à la qualité du dialogue social et respecte les accords d'entreprise de l'association. Ces échanges constructifs permettent notamment d'assurer aux collaborateurs un cadre de travail garantissant des conditions de travail favorables et sécurisées afin de protéger leur sécurité tant physique que psychologique.

L'organisation du dialogue social dans l'entreprise s'est modifié au 1^{er} janvier 2020 : Le Comité Social et Economique s'est substitué aux instances antérieures de représentation du personnel que sont les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

La politique d'amélioration continue de l'IME de Cependu s'inscrit dans celle de l'association avec :

- La présence d'un Responsable Qualité Sécurité et Environnement dans l'association,
- La nomination d'un Référent Qualité
- La réalisation sur l'établissement des évaluations internes et externes.

Ainsi, la démarche qualité a conduit à la mise en place :

- De Plans d'Améliorations Continues (PAC) : un plan associatif et un plan sur l'établissement qui sont mis à jour annuellement.
- De procédures écrites associatives qui sont produites en groupes de travail, composés de professionnels désignés par la Direction. Les bases fédérales peuvent servir de modèle.
- D'une veille réglementaire et documentaire par la diffusion des RBPP

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :
Comme le prévoit le code du travail, l'établissement/le service met en place et actualise annuellement le DUERP. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet si nécessaire d'actions préventives. Les salariés sont associés à la démarche pour développer une culture de prévention de la structure.
- Le registre de sécurité :
Le registre de sécurité est mis en place, il est mis régulièrement à jour notamment lors du contrôle des installations. Le contrôle des installations techniques (installation électrique, installation de gaz, installation de chauffage, ...) et du système de sécurité incendie est effectué régulièrement.
- La commission de sécurité :
Elle se réunit tous les trois ans afin de veiller et donner un avis sur l'état des installations, des équipements et leurs conformités au regard des dispositions et de la réglementation concernant les ERP.
- Les formations obligatoires et exercices incendie :
L'établissement/le service veille à organiser régulièrement des formations afin que les professionnels puissent acquérir et/ou maintenir leur compétence dans le domaine de la prévention et gestion des risques (Sauveteur Secouriste au travail, ...).
- La sécurité des véhicules de service :
Le parc automobile est entretenu et renouvelé régulièrement
- Le circuit du médicament :
Une procédure associative écrite permet d'organiser la prescription des médicaments, leur dispensation, leur préparation et leur administration.
- Le plan bleu (Plan de Gestion de Crise) :
Ce document reste à élaborer

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'HAS nous indique dans ces recommandations que pour prévenir les risques de maltraitance et promouvoir la bientraitance il est nécessaire de construire une culture :

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de [la personne accompagnée] en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

- Prévention de la maltraitance :
Le IME de Capendu met en place des dispositifs pour prévenir les situations de maltraitance avec :
 - L'utilisation d'une grille d'évaluation de la maltraitance avec :
 - L'identification des situations à risques et des éléments de prévention, élaborée avec des professionnels, intégrant des cotations du niveau de risque et des actions correctives intégrées dans le PAC,

- L'évaluation annuelle et la mise à jour à partir des événements indésirables signalés dans l'année.
- L'information régulière des professionnels par les cadres, sur la législation et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).
- Gestion des situations de maltraitance :
Le IME de Capendu prévoit des mesures si une situation de maltraitance se présente avec :
 - Une fiche de déclaration « événements indésirables » remplie par les professionnels. Selon la situation, la Direction organise une instance pluridisciplinaire qui analyse le degré de gravité et d'impact sur les jeunes accueillis. La Direction décide si le signalement externe doit être fait auprès des autorités administratives et/ou judiciaires.
 - Un registre des plaintes et réclamations traitées en interne : La Direction réunit un groupe d'analyse de la situation pour le traitement de la plainte et la réponse à donner à la personne concernée.
 - Toutes les déclarations d'événements indésirables signalés aux autorités sont transmises également à la Direction Générale.
- Promotion de la Bienveillance :
Le IME de Capendu s'engage dans la promotion de la Bienveillance avec :
 - La procédure associative de Promotion de la bienveillance diffusée et commentée à tous les professionnels.
 - Une lettre d'intention : la bienveillance au sein de l'APAJH Aude est remise à chaque salarié lors de son recrutement et à disposition dans l'établissement,
 - Une intégration de cette dimension dans les fiches de poste,
 - Des modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bienveillance, déclinées dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA),
 - Un questionnaire régulier des professionnels au travers du référentiel APAJH, du projet associatif, du projet d'établissement et des PPA,
 - La formation des professionnels,
 - L'analyse des pratiques professionnelles,
 - L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
<p>Besoins en termes</p> <p>D'alimentation</p>	<p>Elaborer des repas équilibrés.</p> <p>Respecter les régimes sur prescriptions médicales (allégés sans sel etc...)</p> <p>Participer au bien-être des personnes accompagnées.</p> <p>Respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.</p>	<p>Peuvent être servis par jour : Pour les jeunes et le personnel encadrant :</p> <p>32 petits déjeuners</p> <p>84 déjeuners</p> <p>64 gouters</p> <p>40 diners</p> <p>Prestataire : Vitalrest</p> <p>Une commission menu est organisée tous les trimestres afin d'évaluer les menus, de faire remonter les besoins, remarques etc... elle réunit le prestataire Vitalrest/le Directeur/cadre logistique/ des professionnels/les cuisinières/des personnes accompagnées.</p> <p>Une Charte Qualité élaborée par l'ensemble des personnels de cuisine de l'association constitue les engagements de ce personnel envers les bénéficiaires</p> <p>Traçabilité des produits/contrôle des températures/échantillons de chacun des plats.</p> <p>Contrôle des services vétérinaires.</p> <p>Usage des équipements obligatoires de sécurité.</p>
<p>D'encadrement de stagiaires (jeunes de l'IME)</p>	<p>Transmettre des savoirs</p>	<p>L'accompagnement et l'évaluation des adolescents accompagnés dans le cadre d'un stage programmé en interne.</p>

<p>De Sécurité des personnes accompagnées</p>	<p>Veiller à la sécurité des personnes accompagnées dans tous les domaines. Assurer le suivi de la maintenance des éléments de sécurités.</p>	<p>Exercices incendies/entretien et vérification du système d'alarme. Procédure d'évacuation /affichage des consignes et numéros d'urgences. Organisme de contrôle. Entretien régulier des véhicules et contrôle technique obligatoire.... Extincteurs, alarme, contrôle température eau. APAVE (électricité, gaz) Se soumettre à la commission de sécurité tous les trois ans.</p> <p>Faire pratiquer deux exercices incendies par an.</p>
<p>D'accès à des locaux propres et entretenus régulièrement</p>	<p>Assurer l'entretien de tous les locaux.</p>	<p>Selon un planning établi à la semaine, entretenir les salles d'activités, de classes, d'ateliers, bureaux etc... Participer à la formation sur l'utilisation des produits d'entretien.</p>
<p>De transports</p>	<p>Assurer le transport domicile / IME.</p> <p>Assurer la sécurité durant le transport.</p> <p>Assurer la traçabilité de l'utilisation des véhicules.</p> <p>Respecter les procédures en vigueur.</p> <p>Assurer le suivi de l'entretien des véhicules, les obligations légales.</p> <p>Assurer le lien avec les familles.</p> <p>Communiquer avec l'équipe pluridisciplinaire. Faire respecter les règles de bonnes conduites lors du transport et pouvoir gérer d'éventuels conflits.</p>	<p>Une organisation de tournées est mise en place en fonction du lieu de résidence de personnes accompagnées. Des lieux de RDV peuvent être fixés. Trois secteurs géographiques : Le minervois/ le Carcassonnais/ les corbières.</p> <p>Les transports sont assurés en majorité par les trois chauffeurs de l'établissement et en renfort par des taxis pour des lieux trop éloignés.</p> <p>Vérification de l'état des véhicules avant chaque départ.</p> <p>De l'attache correcte des ceintures de sécurités.</p> <p>Renseigner le carnet de bord. Mise en place des chronotachygraphes analogiques et des cartes nominatives.</p> <p>Informations diverses aux familles, restitution de courrier etc...</p> <p>Un cahier de liaison est mis en place entre les équipes, la secrétaire et les chauffeurs. Transmission d'infos à l'équipe éducative.</p>

<p>Des locaux appropriés aux différentes activités et entretenus régulièrement</p>	<p>Effectuer une maintenance régulière de tous les lieux d'accueils des jeunes et des personnels.</p> <p>Mettre tous les locaux accueillant les jeunes aux normes accessibilité à l'échéance 2021.</p>	<p>Un surveillant d'entretien est chargé de l'organisation de la maintenance des bâtiments.</p> <p>Un cahier de liaison est mis en place entre le surveillant et l'ensemble de l'équipe, l'objectif étant de consigner par écrit d'éventuelles pannes, dégradations, remarques, besoins etc...</p> <p>Les travaux de réparations d'entretien régulier sont effectués par les agents d'entretien de l'IME ou par des artisans selon l'importance du chantier.</p> <p>Calendrier de mise aux normes accessibilité (AD'AP).</p>
<p>D'entretien du linge</p>	<p>Entretenir le linge utilisé à l'internat</p>	<p>Internes, linge de maison, tenues de travail des adolescents en atelier professionnel.</p>

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Un dossier papier par enfant/jeune est constitué à l'admission. Il comprend les volets suivants :

- Eléments administratifs : (CNI, livret de famille, assurance scolaire, autorisations parentales, photos d'identité), courriers, MDPH, synthèses et bilans, attestations de sécurité sociale.
- Educatif avec le PPA et contrat de séjour, les bilans rééducatifs et éducatifs, formation professionnelle.
- Social convocations tribunal, jugements.
- Pédagogique avec le GEVASCO
- Le volet médical est conservé dans le bureau de l'infirmière.
- Les signalements, les Informations Préoccupantes et déclarations d'évènements indésirables sont conservés dans le bureau de la secrétaire de direction.
- Dossier relatif aux transports de l'enfant/jeune

Tous ces documents sont conservés sous clés.

Le déploiement d'un logiciel de gestion des données informatiques est en cours sur l'association.

La secrétaire tient à jour une base de données comportant toutes les informations administratives et celles relatives à l'établissement du tableau de bord de l'ANAP (parcours et niveau scolaire...). Depuis octobre 2018, deux référents « Via Trajectoire » actualisent les données sur ce logiciel MDPH (date d'admission, date de sortie, liste d'attente, ...)

Un cahier de liaison à destination des professionnels est à disposition au secrétariat et permet la transmission de certaines informations (RDV, absences, appels téléphoniques des parents et des partenaires).

Chaque groupe dispose d'un poste informatique, avec code d'accès, où sont renseignés et actualisés les PPA des enfants, adolescents/jeunes adultes avec les avenants afférents. L'évolution du système d'information prévoit l'affectation et la mise en réseau d'un matériel informatique sur chaque lieu accueillant les enfants, adolescents et jeunes adultes.

Pendant la durée de leur accompagnement et dans le cadre du service de suite, les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs représentants légaux peuvent accéder à leur dossier sur demande écrite et un accompagnement à la lecture peut leur être proposé. L'IME peut transmettre des éléments du dossier à des partenaires extérieurs après autorisation du jeune et des représentants légaux.

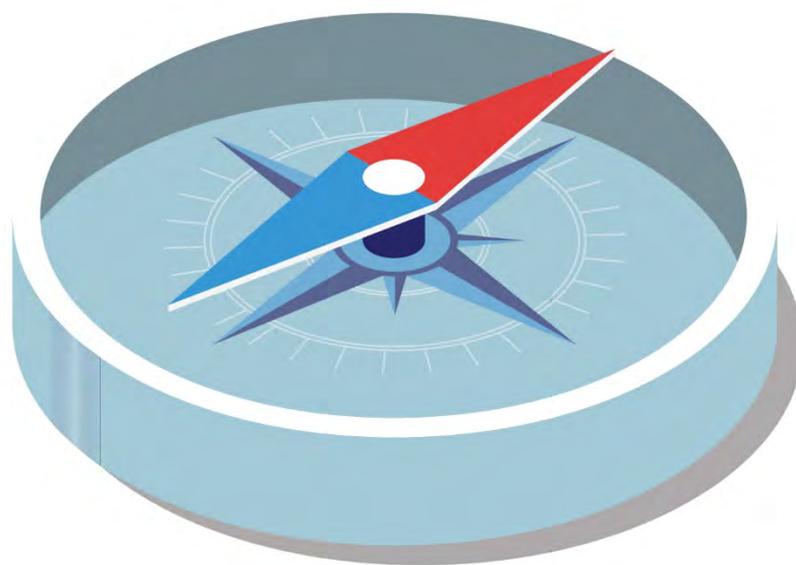
Un classeur qui répertorie les différents contacts pris dans le cadre du service de suite a été créé.

Après le départ de l'enfant, adolescent ou jeune adulte de l'Etablissement, son dossier papier est archivé dans une salle fermée à clé, pour une durée illimitée. Seuls le secrétariat, l'assistante de service social, les cadres intermédiaires, l'infirmière et le Directeur ont accès à ce local.

Les échanges de mails avec les familles sont sécurisés et la confidentialité des informations échangées garantie.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs est entré en vigueur le 25 mai 2018. Un travail sera initié en partenariat avec le service qualité du Siège social de l'APA JH Aude afin de répondre à ce nouvel enjeu.

5^e partie :
Perspective à 5 ans



1.1 Les objectifs stratégiques ou d'évolution

1.1.1 Adaptation architecturale du projet. Construire de nouveaux locaux mieux adaptés au fonctionnement de l'établissement

Afin de déployer ce projet dans les conditions d'accompagnement souhaitées par l'association, les professionnels et les enfants, adolescents et jeunes adultes ont besoin d'un environnement architectural adapté. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement dont la temporalité est concomitante avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, il a été décidé l'achat des terrains afin de construire le nouvel IME.

En effet, lors du diagnostic CPOM, nous avons mis l'accent sur la vétusté du cadre bâti des IME de l'association et un effort d'investissement sera effectué dans la programmation des cinq prochaines années et inscrite au PPI. L'IME Capendu doit faire l'objet d'une reconstruction sur la propre commune de CAPENDU.

Ainsi, nous devons impérativement adapter l'établissement aux besoins des personnes accompagnées, des professionnels et du Projet d'Etablissement en termes d'espace et de projets et veiller à la mise en conformité de la sécurité.

1.1.2 Faire évoluer les termes de l'agrément

Pour les cinq prochaines années ce projet d'établissement est élaboré en partant :

- De la situation singulière de notre environnement architectural et des adaptations techniques à apporter,
- Des orientations du PRS OCCITANIE et des besoins repérés du territoire,
- Des 10 engagements de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous ».

Ainsi afin d'être en phase avec l'objectif du PRS qui est de rééquilibrer l'offre établissement avec l'offre service, nous proposons de transformer 15 places d'internat en places SESSAD et d'ITEP en faisant évoluer notre agrément de 77 à 62 places.

1.1.3 Introduire la mixité dans l'internat

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement dont la temporalité est concomitante avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, les axes suivants ont été décidés :

- Réintroduire de la mixité (filles-garçons) et travailler sur l'autonomie au quotidien avec un équipement adéquat, l'intimité et les habilités sociales.

La mixité est actuellement proposée uniquement sur les temps de semi-internat mais le sera sur l'internat dès que le nouveau bâtiment sera opérationnel. Le projet éducatif d'internat ne s'en trouve aucunement modifié hormis la présence de jeunes filles en internat de semaine et l'inscription de cette modalité dans le PPA de celles pour qui cet accueil est préconisé.

1.1.4 Création des internats modulaires

- Proposer des internats modulaires qui peuvent se transformer en lieu de vie pour certaines situations. En effet, les modalités d'accueil en internat ont évolué : accueil séquentiel, temporaire, séjour de répit, vacances adaptées ;

1.1.5 Le déploiement d'une inclusion scolaire affirmée.

Objectif régional du Projet Régional de Santé OCCITANIE, l'externalisation des Unités d'Enseignement pédagogique sera opérée jusqu'à ne garder en interne que les élèves en totale incapacité d'évoluer dans le contexte scolaire ordinaire.

Pour ce faire, des projets communs avec les classes d'un ou plusieurs établissements scolaires du secteur géographique proche seront dans un premier temps déployés et le travail conjoint avec l'inspection académique

secteur Handicap permettra de délocaliser nos classes par la mise à disposition de locaux dans les établissements scolaires ordinaires environnants.

- Proposer des classes externalisées en lien avec l'éducation nationale. Mettre en place un partenariat avec l'école et le collège de Capendu ainsi que le lycée de proximité.
- La scolarité partagée sera facilitée par la présence de nos enseignants spécialisés au sein des collèges ou lycées, en permettant pour nos élèves, des immersions séquentielles dans les classes ordinaires ou d'ULIS avec des allers-retours possibles à la carte.
- Un accompagnement éducatif sera le soutien à l'inclusion sociale des jeunes de l'IME dans le contexte scolaire ordinaire. Ce binôme enseignant/éducateur portera le projet d'inclusion scolaire prôné par le PRS Occitanie.

1.1.6 Proposer un pôle logement autonome

En effet, les dispositifs d'hébergement pour adultes travaillant en ESAT sont en pleine mutation et modernisent leur accompagnement en proposant aujourd'hui des modes d'habitat inclusif multiformes avec pour objectif d'habiter ensemble, chez soi et dans la Cité.

Ainsi, il est à prévoir plusieurs studios dans le nouveau bâtiment de l'internat qui permettront un apprentissage progressif de la vie quotidienne en autonomie, en sécurité et à proximité physique du collectif et de l'encadrement éducatif. Enfin, si cela s'avère nécessaire, le même dispositif pourra intégrer un ou plusieurs studios autonomes dans le village.

1.1.7 Améliorer l'offre de l'IME Capendu afin d'aller vers une orientation en lien avec le secteur adulte.

- Pour ce faire, il faut positionner la partie PRO de l'IME à proximité d'infrastructures (vivier d'entreprises, zones artisanales, ESAT etc.) et des transports en commun de la ville de Carcassonne. Le partenariat avec le CFAS, favorisera l'emploi inclusif autant que faire se peut.
- La construction de nouveaux partenariats, permettra aux jeunes de s'initier à des secteurs de métiers innovants (exemple le tourisme, la restauration, l'hôtellerie, le commerce etc.), non proposés actuellement faute de plateau technique adéquat.

1.2 Les objectifs d'accompagnement

1.2.1. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement : un outil modernisé.

Un travail est en cours au sein de l'association sur la création du dossier informatisé de la personne accompagnée intégrant le modèle et le mode opératoire du PPA se référant à la nomenclature SERAFIN PH. A ce document seront jointes des grilles d'évaluation permettant de mettre en avant des objectifs d'accompagnement quantifiables et mesurables.

Ce nouveau modèle de PPA ainsi que sa procédure permettront de globaliser la formalisation des objectifs. Il sera plus simple à renseigner par rapport à l'outil actuel.

1.2.2. Augmenter la souplesse d'accueil et éviter les ruptures de parcours

C'est l'un de nos dix engagements à l'APAJH (n°5) : Pour répondre à certains besoins, il serait souhaitable de proposer des modes d'accueil provisoires ou en séquentiels pour plus de souplesse. Des démarches dans ce sens, seront effectuées prochainement auprès de l'ARS.

Par ailleurs, une commission interdisciplinaire d'analyse des situations à risque de rupture de parcours sera mise en place de façon transversale au niveau du secteur enfance de l'APAJH Aude et une autre avec le secteur adulte de l'association (engagement n°4).

1.2.3. Un réseau en développement.

Poursuivre le développement des partenariats avec les structures pour adultes est un objectif permanent. Le CASPS (Comité d'accessibilité socio-professionnelle et scolaire) s'attellera à développer le partage des

connaissances et des expériences entre jeunes, à développer les partenariats avec les ESAT et Foyers de vie du département, des départements voisins et de la Région (Engagement n° 10 : développer les conventions de coopération).

Un référentiel partenariat sera formalisé et appliqué à chaque relation partenariale.

1.2.4. L'adaptation des professionnels à l'évolution des pathologies.

Une partie de l'équipe éducative est formée à l'accompagnement adaptée des jeunes présentant des TSA, Troubles du Spectre Autistiques (éducation structurée, communication alternative, ...). Émergeants il y a quelques années, les troubles psychiques associés aux troubles cognitifs sont aujourd'hui fréquents dans les orientations en IME, très souvent accompagnés de forts troubles du comportement et de la conduite.

La formation des professionnels (engagement n°8) devra s'orienter particulièrement vers la connaissance de la gestion des comportements difficiles (troubles de l'attention et de l'hyperactivité, la contention apaisante, la gestion de la violence).

1.2.5. Une participation collaborative à l'évolution du pôle enfance de l'APAJH.

Engagement n° 2 de l'APAJH, les 4 IME de l'APAJH Aude couvrent tout le territoire départemental. Il est essentiel de coordonner les dispositifs et modalités d'admission et d'orientation des personnes accompagnées dont l'entrée en IME est notifiée par la CDAPH.

Aussi, un dispositif de commission d'analyse pour la prise en compte des droits et besoins de la personne en situation de handicap tout au long de son parcours de vie est en cours d'élaboration.

Il s'appuiera sur la collaboration entre les Directeurs, responsables des 4 IME, secteur Ouest et secteur Est du département, qui se rencontreront mensuellement pour faire le point sur les dispositifs et leurs évolutions.

1.2.6. Un renforcement des prestations du service social de l'établissement.

Une plaquette d'information sur les différentes administrations, CAF, MDPH, associations, sera élaborée par le service social et mise à disposition des enfants, adolescents et jeunes adultes et de leur famille (engagement n°6).

Les assistantes de service social des 4 IME de l'APAJH Aude travaillent à une formalisation commune du service de suite en termes d'objectifs, de moyens, des professionnels concernés et d'outils adéquats. Cette formalisation sera intégrée à chacun des projets d'établissement.

1.2.7. L'IME va développer ou initier des actions visant à renforcer l'accès aux droits

Il s'agit d'initier la participation des enfants, adolescents et jeunes adultes à l'élaboration et la réactualisation du règlement intérieur, du livret d'accueil et du contrat de séjour, avec en perspective de leur rendre les documents accessibles par une communication adaptée. Il conviendra de former les représentants des enfants, adolescents et jeunes adultes au CVS ainsi que ceux des familles, en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

Nous poursuivrons également l'information et la formation des professionnels sur le droit des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis et sur le soutien à l'exercice de ce droit (formation bientraitance, réflexion éthique, appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles...).

L'IME prévoit d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles et des enfants, adolescents ou jeunes adultes.

1.2.8. Une optimisation et une adaptation du dispositif organisationnel.

En vue d'une projection future d'un fonctionnement de l'établissement en dispositif, il conviendra dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de rééquilibrer les moyens en accompagnement direct et de pouvoir ainsi accompagner le changement dans nos pratiques (engagement n°7).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences prévoit un dispositif rénové, adapté aux compétences actuelles des professionnels et aux besoins des enfants/jeunes. La coordination de parcours est aujourd'hui une des compétences importante et avérée du référentiel métier des éducateurs spécialisés et des éducateurs techniques spécialisés.

- **Externalisation du transport**

Les ouvriers d'entretiens passant 70% de leur temps de travail aux transports des enfants, l'idéal serait d'externaliser ces transports en les confiant à un opérateur extérieur professionnel, qui, par mutualisation avec les 3 autres IME de l'APAJH Aude, pourrait réduire le temps de transport encore trop longs pour certains enfants.

- **Augmenter les compétences de veilleurs de nuit**

Les surveillants de nuit font aujourd'hui partie de l'équipe logistique par leur statut selon la convention collective applicable à l'établissement. Pour cette raison, ils ne sont pas suffisamment qualifiés pour utiliser une expertise éducative ou du moins, une approche médico-psychologique.

L'IME veillera donc à former les veilleurs afin qu'ils acquièrent la qualification adéquate et les associera dans la mesure du possible à certaines réunions d'équipe.

1.2.9 Un processus d'amélioration continue de la qualité optimisée.

La démarche qualité sera le support du travail à mener sur les mises à jour et mutualisations des différents outils et supports (règlement de fonctionnement, procédure d'admission, fiche signalétique individuelle, procédure du PPA, etc...).

Le processus mérite d'être actualisé et adapté à l'évolution du secteur et l'organisation associative. Ce travail sera mené avec le Responsable Qualité Sécurité Environnement associatif et pourra être mutualisé sur les 4 IME.

Le référent qualité de l'établissement disposera d'un réel temps pour s'y consacrer ainsi que d'une formation en la matière, afin d'exercer pleinement son expertise et l'animation du groupe qualité de l'IME.

1.2.10. Un réseau de communication interne et externe modernisé.

Il s'agira de déployer un système de communication fiable et moderne afin de se mettre à niveau avec les potentiels technologiques actuels. Cela permettra le partage rapide et fiable des informations en interne.

1.2.11 L'anticipation de la sécurité complétée :

Des plans bleus (canicule et grand froid) seront formalisés, ainsi qu'une procédure de gestion des déchets d'activités de soins.

Ces perspectives seront traduites en fiches actions qui permettront le suivi de leur mise en œuvre par le comité de suivi du Projet d'Etablissement.

ANNEXES

1. Tableau des activités proposées par l'établissement.
2. Trame du PPA.
3. Les Dix engagements de l'APAJH Aude
4. Livret d'accueil

